

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 décembre 1957.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des finances (1) sur la proposition de résolution de M. ARMENGAUD tendant à inviter le Gouvernement à équilibrer la balance des comptes de la zone franc, dans le cadre d'une politique financière et fiscale motrice et rigoureuse.

Par MM. ARMENGAUD et FILLON

Sénateurs.

Mesdames, Messieurs,

Le 19 juin 1957, la Commission des Finances s'est réunie pour un premier examen de la proposition 468-CR-57, fondée sur quatre principes essentiels :

a) L'accroissement des exportations françaises devant être, pour diverses raisons, limité quels que soient les efforts des producteurs, la réduction du déficit de la balance des paiements

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *Président* ; Jacques Mas-teau, Fléchet, Chapalain, *Vice-Présidents* ; André Litaize, Coudé du Foresto, Peschaud, *Secrétaires* ; Pellenc, *Rapporteur général* ; Alric, Armengaud, Auberger, Jean Berthoin, Bousch, André Boutemy, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Driant, Fillon, Fousson, Gaspard, Georges Laffargue, Waldeck L'Huillier, Paul Longuet, de Montalembert, Pauly, Georges Portmann, Primet, Mlle Rapuzzi, MM. Jean-Louis Tinaud, Maurice Walker.

Voir le numéro :

Conseil de la République : 468 (session de 1956-1957).

est nécessairement conditionnée par le développement de productions françaises se substituant aux produits importés et *assurée par la seule mise en œuvre rationnelle de nos ressources*;

b) Le développement rationnel de nos productions nationales nécessite une utilisation judicieuse de nos ressources matérielles et financières et conduit à mettre en œuvre des mécanismes divers incitant les contribuables — qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales — à orienter leurs efforts en ce sens, notamment *par un choix dûment encouragé en matière d'investissements et de clientèle*;

c) Quelles que soient les possibilités qu'offre l'exploitation appropriée de nos ressources, l'exportation ne doit pas être négligée pour autant; elle doit, au contraire, devenir un facteur normal et régulier de notre activité économique, tempéré seulement par les nécessités d'une coordination raisonnée des tâches avec les autres pays d'Europe occidentale; à ce titre, il conviendra, d'une part, *de choisir les productions les plus aptes à l'exportation* ainsi que les régions et pays les plus disposés à commercer largement avec nous, d'autre part, de mettre sur pied — en tant que de besoin — les institutions permettant *d'orienter le commerce extérieur* et d'appliquer les mesures pratiques correspondantes;

d) Quels que soient les mécanismes mis en œuvre pour exploiter à fond nos ressources, orienter et intensifier au mieux l'effort d'exportation, leur effet ne peut être instantané; *mais la certitude qu'ils donneront les résultats escomptés peut permettre au gouvernement qui les arrêtera d'engager des négociations avec des prêteurs de devises fortes, sans risque de se voir débouté de ses demandes, ni de porter atteinte à l'indépendance économique nationale*.

Au cours de la réunion précitée, le premier aspect du problème proposé à votre Assemblée comme au Gouvernement fut seul évoqué en détail. MM. de Villoutreys, Laffargue, Walker, Berthoin, Bousch, ainsi que le président, M. Roubert, firent diverses observations résumées ci-dessous:

— s'il est fondamental d'insister sur le développement accéléré de productions nationales mettant en œuvre nos ressources, il ne faut pas sous-estimer les possibilités d'exportation découlant d'une organisation rationnelle du commerce

extérieur et d'une sélection judicieuse des produits à exporter, à condition que de nouveaux facteurs de hausse des prix intérieurs ne viennent pas contrarier les efforts des exportateurs.

— l'état de plein emploi, plus ou moins réel, a accru le marché intérieur exagérément, sans qu'on prit la peine de réformer les structures trop rigides de l'économie française, et on ne peut plus différer de porter remède à cette situation anormale, comme l'ont recommandé le Commissariat au Plan et la Commission des Comptes Economiques de la Nation.

— l'accroissement des stocks intérieurs explique, dans une certaine mesure, la hausse plus grande des importations par rapport aux exportations, et il faudra reviser une politique fiscale différenciant insuffisamment le stock outil normal du stock spéculatif ou excessif.

— en raison de la tension du marché intérieur, il faudrait orienter la production vers la coordination des tâches, plutôt qu'à la concurrence partout et à tout prix dans les secteurs pléthoriques.

— dans l'optique du Marché Commun, il faut éviter de freiner les ententes de spécialisation permettant un meilleur emploi de l'outil de production nationale.

— le développement de l'« engineering » est essentiel et doit conduire à une amélioration sensible de l'activité de l'industrie mécanique.

— parfois, il vaut mieux importer une bonne main-d'œuvre, afin de mieux utiliser nos ressources, que d'importer des matières premières que nous pouvons remplacer grâce à l'utilisation rationnelle de cette main-d'œuvre.

— le tourisme ne devra pas être négligé, ce qui suppose un équipement touristique et une politique hôtelière de prix et de changes incitant l'étranger à venir dépenser en France des devises versées à l'Office des Changes.

Les rapporteurs reconnaissent la valeur de ces observations et en ont pour une large part tenu compte; ils se réservent de revenir plus tard, avec M. le Président Roubert, sur la question du tourisme à l'occasion d'une prochaine étude de la Commission.

La réunion de la Commission des Finances du 13 novembre 1957 a permis de traiter du second et du troisième aspect, compte tenu des dispositions prises entre temps en faveur de l'exportation. A cette occasion, MM. le Président Roubert, le rapporteur général Pellenc, Alric, Aubert, Coudé du Foresto, Driand, Tinaud apportèrent certains compléments à la thèse des rapporteurs :

— le rapport en cause n'est pas un éloge de l'autarcie, et en particulier les buts qu'il se propose d'atteindre ne sont pas incompatibles avec l'entrée dans le Marché Commun. Dans certains cas, il est plus avantageux de développer une production nationale que d'importer : il y a, en effet, dans notre patrimoine des activités que nous avons vocation de poursuivre ; or, il semble que, pendant des années, cette évidence ait échappé aux responsables de notre économie. S'ils sont des ignorants de bonne foi, le propos des rapporteurs aura pour objet de les éclairer. Dans le cas contraire, il convient de les mettre en face de leurs responsabilités dans la dégradation de notre balance des comptes.

Il est, par ailleurs, indéniable que loin de restreindre les échanges, la production de biens nouveaux favorisera d'autres échanges tout en donnant une surface plus large, en matière politique aussi bien qu'en matière économique, à l'indépendance nationale.

— le problème des orientations nouvelles à donner à l'économie nationale ne sera pas résolu par la seule pratique d'investissements judicieux. L'utilisation optimum des matières premières doit se compléter par une utilisation optimum de la main-d'œuvre tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Dans cette optique, il ne s'agit pas de procéder à des mouvements massifs de population, mais à des changements d'activité en déplaçant le moins possible la main-d'œuvre : c'est aux entreprises nouvelles qu'il appartiendra autant que possible de s'implanter là où les hommes sont sous-employés. Par ailleurs, il est indispensable de favoriser la formation professionnelle et de faire « sauter » le goulot d'étranglement de l'enseignement technique (cf. les travaux de M. Longchambon dans ce domaine et la réforme préparée par le Ministre de l'Education Nationale).

— il est nécessaire d'insister sur les efforts à faire dans le sens proposé par vos rapporteurs, en vue de parvenir à l'emploi optimum des ressources nationales, l'exportation ayant non seulement des limites physiques mais aussi celles découlant de la correction relative de certains de nos « partenaires » ou « amis », témoin certains exemples cités par un Commissaire à ce sujet.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les productions françaises à faire naître ou à développer en vue d'utiliser rationnellement les ressources nationales.....	9
II. — L'influence des dépenses improductives sur la production nationale, les mécanismes à recommander pour assurer l'accroissement de nos exportations et la création (ou l'extension) d'industries essentielles à l'économie nationale.....	40
III. — L'orientation nouvelle du Commerce Extérieur dans l'optique de l'exploitation rationnelle de nos ressources.....	48
IV. — Les mesures à court terme. Le recours à un emprunt extérieur en vue d'assurer — provisoirement et en attendant l'effet des mesures fondamentales envisagées ci-dessus — la couverture des importations strictement indispensables à la marche de notre économie.....	76
ANNEXE I. — Balance générale des paiements entre la zone franc et les pays étrangers.....	82
ANNEXE II. — Importations de l'étranger.....	88
ANNEXE III. — Balance des biens de consommation non durables.....	90
ANNEXE IV. — Coût pour le budget de l'Etat du Commerce Extérieur.....	91
ANNEXE V. — Note sur la position française vis à vis des restrictions apportées au commerce Est-Ouest.....	93
ANNEXE VI. — Questions écrites du 17 septembre 1957 demeurées sans réponse	99
Proposition de résolution.....	102

PREMIERE PARTIE

LE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS FRANÇAISES PAR L'UTILISATION OPTIMUM DES RESSOURCES PREVAUT SUR L'ACCROISSEMENT DES EXPORTATIONS

A. — La décomposition du déficit.

Le seul examen des principaux postes déficitaires de la balance des comptes (voir Annexe I) fait apparaître la structure à la fois anachronique et assez rigide de notre commerce extérieur.

Passons-les rapidement en revue (1) :

a) Le déficit énergétique (charbon et pétrole jusqu'à présent) représente 20 p. 100 en valeur du total de nos importations. Le considérable accroissement des besoins (doublement en moins de dix ans) et l'absence de richesses naturelles nouvelles connues et exploitées ont justifié l'importance de ce poste, réductible dans la seule mesure où apparaîtra une forte production nationale, à moins de s'assurer des importations en provenance de la zone franc, ou payables en francs, ou effectuées dans le cadre d'accords de troc. Réserve faite des économies sensibles possibles par un emploi plus judicieux des ressources, il s'agit donc essentiellement d'un problème politique : pacification en Algérie, amitiés musulmanes, rapprochement avec l'Est, afin d'avoir un accès certain aux sources répondant aux critères définis ci-dessus.

Les importations de dérivés du pétrole et de la houille, par contre, s'expliquent mal : les lois des 16 et 30 mars 1928 ont permis la création en France de puissantes raffineries ; elles ont donné naissance à la pétrochimie française. Depuis 1945 les Sociétés pétrolières françaises bénéficient d'une large part des

(1) La France achète actuellement 17 p. 100 du charbon qui lui est nécessaire, 95 p. 100 de son pétrole, 100 p. 100 du cuivre, 100 p. 100 de l'étain, 87 p. 100 du minerai de chrome, 61 p. 100 du manganèse, 86 p. 100 du coton, 99 p. 100 de la laine, 100 p. 100 du jute, 70 p. 100 du caoutchouc, 53 p. 100 des pâtes à papier, 27 p. 100 du café, 17 p. 100 du cacao, 42 p. 100 du copra et 78 p. 100 du soufre.

techniques étrangères, et la Compagnie Française de Raffinage, comme l'Institut du Pétrole, ont de leur côté mis au point des techniques françaises nouvelles. Dès lors, à condition de suivre le progrès, nous avons toutes les possibilités de produire du caoutchouc de synthèse, du noir de carbone, du coke de pétrole, du bitume de pétrole (destiné à remplacer le brai de houille pour l'agglomération des fines à boulets), des fibres synthétiques, etc.

La création d'une industrie nucléaire tendra à accroître le déficit tant que la France ne pourra se procurer en zone franc les matières fissiles ;

b) Les importations de fibres textiles et papetières, représentant 14 p. 100 du total, ne peuvent être entièrement couvertes par des réexportations sur les mêmes zones ou d'autres zones de monnaie forte, en raison de l'industrialisation croissante des pays producteurs qui fabriquent actuellement l'essentiel de leurs tissus ou achètent ceux qu'ils importent encore de pays leur consentant les prix les plus faibles (Japon, Est Européen) (voir Annexe I).

D'autres pays, même largement producteurs eux-mêmes, tels que les Etats-Unis, ont considérablement accru leurs productions de rayonne et fibranne (d'origine cellulosique) et de fibres de synthèse d'origine minérale (gaz de houille et pétrole) ; la production de telles fibres représente aux Etats-Unis près de 35 p. 100 de la consommation, en Allemagne 40 p. 100, en Grande-Bretagne 40 p. 100, alors qu'en France elle n'atteint pas 20 p. 100. Et encore, en ce qui concerne notre pays, la production de fibranne et de rayonne est-elle largement assurée par des pâtes importées ;

c) Les matières premières minérales autres que le charbon et le pétrole constituent un poste qui fut considéré longtemps comme incompressible. Les efforts en matière de recherches minières tentés depuis la Libération ont, dans une certaine mesure, amélioré la situation (Pb - Zn - Mn, par exemple). Les progrès de l'industrie des matières plastiques ouvrent la voie à de nombreuses substitutions dans l'industrie du bâtiment et de l'appareillage ménager, voire celle des conserves. Sur ce point, nos efforts ont été trop limités ; la substitution de l'aluminium au cuivre eût pu également se développer.

Des autres postes, on ne peut faire aucune critique. La France ne produisait pour ainsi dire pas de soufre et de pyrites nécessaires à la production d'acide sulfurique.

Les phosphates importés d'Afrique du Nord ont constitué un moyen de payement utile de nos exportations vers cette région et le demeureront en raison de son évolution politique ;

d) Les biens d'équipement représentent suivant les années (voir Annexe II) de 8 à 22 p. 100 des importations totales et de 30 à 50 p. 100 des importations de produits finis (voir Annexe II). Cela n'est pas considérable, mais il paraît difficilement admissible :

— d'une part, qu'un pays dont les dirigeants lui accordent le rôle de guide des territoires sous-développés et défendent ce point de vue dans les conférences internationales soit demeuré importateur d'une fraction considérable de ses besoins pour des productions classiques ;

— d'autre part, que rien n'ait été sérieusement tenté — sauf dans le domaine de certaines machines agricoles — pour limiter les importations à celles d'appareils dont la consommation nationale, accidentelle, rendrait trop coûteux la fabrication en France.

L'ouverture du Marché Commun devrait nous conduire à reviser au plus tôt cette attitude ;

e) Les biens mixtes, à la fois d'équipement et de consommation durables, comprennent essentiellement :

— des moteurs marins, des appareils de réfrigération ;

— des véhicules automobiles de tourisme de forte puissance ;

— des avions gros-porteurs, des moteurs classiques et à réaction pour ces avions, une large part de l'appareillage électrique et des accessoires pour l'équipement des cellules construites en France.

Aucune justification ne peut être donnée à de telles importations ; le nombre de moteurs marins et de véhicules automoteurs puissants importés est tel qu'une fabrication française sérieuse pouvait être envisagée il y a longtemps. De même en matière de moteurs d'avions et d'accessoires. Dans le domaine

de l'automobile, la lacune a été comblée et seul un certain snobisme peut expliquer, autant que le fini des accessoires et le confort de la forte voiture américaine, le courant d'importations.

En matière de moteurs marins et de moteurs d'avions, seule doit être incriminée la carence des pouvoirs publics qui n'ont pas su assurer entre clients et producteurs les liens nécessaires et arrêter des programmes à long terme garantissant un rythme de production régulier et continu.

Au moment où la France s'engage dans le Marché Commun, cette dernière déficience est très regrettable, compte tenu des succès techniques rencontrés par des avions dont les cellules sont exclusivement françaises ;

f) Les biens de consommation non durables représentent une somme assez faible mais sa décomposition que révèlent les statistiques du Commerce Extérieur fait ressortir une certaine tendance à laisser trop librement importer des produits finis qu'il serait aisé et normal de fabriquer en France sans le moindre esprit d'autarcie. (Voir annexe III) ;

g) En matière de produits alimentaires, on doit relever, d'une part, la permanence de l'importation de céréales secondaires et de matières grasses, de tabac, de thé, de café, d'aliments du bétail sous forme de tourteaux, d'autre part, par périodes, des importations de viande, de volaille, d'œufs et de beurre.

Si l'on peut comprendre que la Métropole importe des T. O. M. et D. O. M. des matières grasses et du café, ainsi que des pays étrangers, du tabac, du thé et du café, il n'en est pas de même des autres produits. L'exemple des efforts faits en matière de riz et de maïs dans le Midi et les excédents d'orge et d'avoine en 1956 montrent qu'une évolution favorable de la situation est à notre portée.

Seule l'absence délibérée de toute politique de production agricole nationale et de toute mesure d'assainissement du circuit de distribution peut expliquer une situation aussi absurde ;

h) Sur le tourisme, il faut se répéter : un double taux de change officieux ne pouvait que réduire les recettes en devises déjà compromises par une politique économique poussant aux

prix élevés. Sans taux de change correct dépendant lui-même des autres facteurs d'équilibre budgétaire, économique et social ou sans la création d'un franc touriste, il n'y a guère de redressement possible, tout freinage systématique du tourisme français à l'étranger pouvant conduire à des mesures de rétorsion ;

i) En matière de transports maritimes, l'insuffisance de la flotte française commerciale est encore considérable malgré les efforts accomplis dans ce domaine.

Il nous faudra à cet égard choisir entre l'effort de construction intérieure, difficile étant donné l'activité des chantiers navals, et la convocation d'une conférence internationale permettant de réduire la pression du frêt sur les devises ;

j) Des revenus du travail, il y a peu à reprendre d'autant plus qu'il s'agit de l'exportation d'une partie des rémunérations de travailleurs immigrés vers leur pays d'origine (Italie, Afrique du Nord) ;

k) En matière de revenus de la propriété industrielle, nous en avons déjà parlé en 1948 lors de modifications apportées à cette époque à la fiscalité les frappant ;

En réalité, il est choquant de voir un pays comme le nôtre où sont nées et naissent tant d'inventions.

— favoriser le paiement de redevances à l'étranger en les passant sans discrimination par frais généraux ;

— taxer à plein les recettes provenant de l'étranger dès qu'il s'agit de personnes morales, à une époque où les grandes inventions sont presque toutes le résultat d'un travail d'équipes travaillant au sein de grandes entreprises ;

— interdire le réinvestissement hors impôt dans de nouvelles recherches ou dans le financement de grands centres de recherches privés ou publics des profits nés de recherches antérieures (1) ;

l) On ne saurait considérer comme une recette permanente laissant à la France son libre arbitre, le compte créditeur du poste « Dépenses et recettes de Gouvernements étrangers » ;

(1) Cf. Rapport de juillet 1957 du Conseil supérieur de la Recherche scientifique, section permanente.

m) On ne saurait non plus considérer comme bénéfique le poste « Constitution et liquidation d'investissements privés en zone franc », car c'est la marque du désinvestissement français dans des territoires où notre présence économique et financière doit être maintenue, même si disparaît la souveraineté politique.

B. — Les productions à encourager et le bilan financier qui en découle.

1. Nous passerons rapidement sur les productions agricoles, quelque fondamentales soient-elles, mais nous avons à cela deux raisons :

— la première tient aux dispositions du Traité de marché commun prévoyant une politique de prix garantis raisonnables et permettant la permanence dans l'effort et la stabilité d'une activité rémunératrice.

Il est dès lors aisé, pour un Gouvernement vigoureux, indifférent aux pressions des tenants des circuits commerciaux classiques en matière de produits alimentaires, de profiter des apaisements ainsi donnés aux producteurs agricoles pour leur faire prendre une part décisive dans la distribution de leurs productions, aussi bien dans leur intérêt que dans celui du consommateur ;

— la seconde tient au fait que la prospérité de l'agriculture française est conditionnée par celle de notre industrie : sans soutien intérieur, constitué par un volant suffisant de la consommation urbaine et un pouvoir d'achat satisfaisant des classes moyennes et de la classe ouvrière, on risque une réduction des débouchés intérieurs et une hausse des coûts à la production qui nous ferme les marchés étrangers, à peine de réduire encore la rémunération moyenne et de sacrifier l'avenir du pays.

On peut, en se fondant sur les travaux du Commissariat du Plan prévoir, dans un délai de trois à cinq ans :

a) Une réduction décisive des importations par rapport au niveau 1954, sur les points suivants :

En monnaie de compte.

Animaux vivants et viande.....	4	milliards.
Volailles et œufs.....	1	—
Céréales, farines.....	7	—
Fruits et légumes.....	2,5	—

b) Un niveau d'exportation des principaux produits agricoles s'établissant comme suit :

Blé : 30 millions de quintaux.

Orge : 10 à 15 millions de quintaux.

Viande (bœuf et porc) : 175.000 tonnes.

Produits laitiers : 40.000 tonnes.

Volailles : 10.000 tonnes.

Fruits et légumes : équivalent de 30 milliards de francs en 1961.

Boissons : équivalent de 50 milliards de francs.

Au total, les exportations de produits agricoles à destination de l'étranger qui se sont élevées à environ 140 milliards de francs en 1954 passeraient à 250 milliards de francs en 1961.

Le poste le plus important est d'ailleurs celui de la viande, sur lequel l'effort doit être quadruple :

— inciter les éleveurs à sacrifier pendant dix-huit mois la vente de veaux de lait afin de reconstituer le cheptel de bêtes grasses ;

— réduire la consommation de viande de bœuf en France pendant deux ans d'environ 20 p. 100 ;

— développer la consommation nationale des bas morceaux ;

— réduire sensiblement la marge entre prix à la production et prix de vente au détail.

Les mesures techniques ne manquent pas pour réaliser ce quadruple objectif : jours sans viande, préparations appropriées des bas morceaux, préfinancement partiel s'inspirant du warrantage, marge globale de distribution et circuits courts auxquels le producteur serait directement intéressé, etc.

Du point de vue des céréales secondaires, les Travaux du Commissariat au Plan (voir annexe IV) font ressortir le caractère factice de notre position importatrice et définissent les faibles efforts techniques à faire, notamment du point de vue de la programmation et des garanties de prix.

Un examen attentif des postes 07, 08 (légumes, fruits), 04 (produits de laiterie), 17 (sucre et sucreries), 16 (préparations de viandes et poissons) fait de son côté ressortir l'état

d'inorganisation tant de fois dénoncé de tout ce secteur de la production et de la transformation.

On doit tirer à ce sujet des conclusions comparables à celles prévalant pour les céréales secondaires en y ajoutant des recommandations précises sur l'organisation de la distribution intérieure dont la charge doit sérieusement diminuer en même temps qu'accroîtra l'efficacité.

Il y a eu suffisamment de recommandations sur ce point, en particulier dans votre Assemblée, pour qu'il soit nécessaire d'insister autrement qu'en rappelant qu'il ne s'agit, en l'espèce, que d'avoir de la volonté (1).

2. Les productions industrielles.

Les besoins croissants en énergie ne permettent guère d'espérer une diminution des besoins globaux, tout au contraire.

a) *Production de pétrole et de gaz naturel en zone franc.* — Tout, ou même trop a été dit à ce sujet. Sans vouloir entrer dans la discussion portant sur les richesses françaises, possibles, probables, espérées, etc., nous nous bornerons à résumer les indications moyennes admises par le Ministère des Finances et celui de l'Industrie, et à attirer l'attention de nos collègues sur la faute capitale qui consisterait à croire à la vertu salvatrice d'une balance positive en matière pétrolière, aucun pays moderne, industrialisé, ne pouvant vivre de la seule vente de l'excédent de ses matières premières.

En partant de l'hypothèse — encore très optimiste — d'une production de pétrole et de gaz naturel en métropole évaluée :

- en 1961 à 8,6 millions de tonnes équivalent charbon,
- en 1965 à 18 millions de tonnes équivalent charbon,
- en 1975 à 40 millions de tonnes équivalent charbon,

d'une consommation de pétrole et de gaz naturel évaluée :

- en 1961 à 46,5 millions de tonnes équivalent charbon,
- en 1965 à 64 millions de tonnes équivalent charbon,
- en 1975 à 74 millions de tonnes équivalent charbon,

les importations nécessaires s'élèveraient :

- en 1961 à 38.000.000 de tonnes équivalent charbon,
- en 1965 à 46.000.000 de tonnes équivalent charbon,
- en 1975 à 34.000.000 de tonnes équivalent charbon,

(1) Proposition de loi n° 434 (C. R. 53 sur la marge globale de distribution).

tandis que les productions africaines, supposées en zone franc (ce qui nous ramène au problème politique) peuvent être évaluées à (Sahara + Gabon) :

— 9.000.000 de tonnes de brut (soit 12.500.000 équivalent charbon) en 1961 ;

— 20 à 25.000.000 de tonnes de brut (soit 26 à 32.000.000 de tonnes équivalent charbon) en 1965 ;

— 50 à 70.000.000 de tonnes de brut en 1975 (soit 64 à 90.000.000 de tonnes équivalent charbon).

Même dans ces conditions, la balance des paiements de la zone franc en matière de pétrole ne deviendrait positive qu'après 1970 pour atteindre 1 milliard de dollars vers 1975 et à cette échéance il faudrait tenir compte de la part importante de ce montant (en fait de profits et redevances) qu'il faudra laisser aux territoires de production et de passage (Tunisie, Sahara, Algérie, Lybie, etc.).

Mais pour atteindre ces résultats il faut envisager d'ici 1960 des investissements de 300 milliards de francs dont un sixième payable en devises fortes (1).

b) *Production et économies de charbon.* — Les espoirs d'extension de la production sont limités dans toute l'Europe occidentale (Cf. rapport de la Haute Autorité de janvier 1957) : 30.000.000 de tonnes en Allemagne ; 3 à 5.000.000 de tonnes en France à condition de faire des investissements importants ayant un effet d'ici 8 à 10 ans, évalués en moyenne à 1.000 francs la tonne/an extraite, soit de 30 à 50 milliards répartis sur six à huit ans (Nord-Jura-Lorraine).

Par contre, on peut espérer, sans arbitrage charbon-autres sources d'énergie, réduire de 25 % environ la consommation industrielle courante par l'application stricte des recommandations du Comité consultatif de l'Energie en matière de rendement thermique des installations et appareils.

En matière sidérurgique, on peut compter sur une réduction sensible de la consommation de coke et de ferrailles à la tonne d'acier produit, en accélérant l'industrialisation en France de

(1) Il va de soi que l'augmentation de la production nationale, surtout si elle est très importante, n'implique pas que nous nous interdisions ni d'exporter du pétrole brut national ni d'importer du pétrole d'autres zones afin de ne pas détruire des courants commerciaux classiques.

techniques nouvelles à laquelle la profession a déjà consacré de grands efforts (1) : concentration et agglomération des minerais de fer, réduction directe du minerai de fer (2), accroissement de la capacité des hauts fourneaux, suppression, cokéfaction de nouvelles qualités de charbons, utilisation de bas charbons dans les bas fourneaux pour la production de fonte, chauffage au gaz naturel des fours Martin du Sud-Ouest et du Centre. A consommation constante, on peut espérer d'ici cinq à sept ans, 15 % de réduction et d'ici dix à douze ans, 20 %. Mais il ne serait pas raisonnable d'en escompter davantage avant un délai non prévisible et en tout cas bien supérieur, à moins d'une utilisation intensive des minerais riches d'Afrique française.

Cela signifie en tout cas une économie possible de l'ordre de 20 à 25.000.000 de dollars ;

c) L'énergie nucléaire, si l'on en croit le rapport des Sages, tout au moins sur ce point, ne peut rapidement servir d'appoint, à peine de se résoudre à importer l'essentiel des matières fissiles et de limiter nos efforts, même européens, à la production de réacteurs et aux applications de la science atomique.

La construction d'une usine de séparation des isotopes en France, même à l'échelle de la « Petite Europe » nécessite plusieurs années et une production d'énergie complémentaire importante.

On ne peut donc en tirer des conclusions sur le redressement à court et moyen terme de la balance des comptes. On doit seulement considérer cette usine comme un élément indispensable de notre politique économique d'avenir.

Par contre, du point de vue du rayonnement intellectuel et scientifique, qui conditionne l'exportation des techniques françaises, la construction de cette unité de production aura des effets indirects non négligeables.

d) Industries chimiques. — Les études décidées par la Commission du Plan et l'Administration, portant sur les développements d'activité probables des grandes entreprises existantes de l'industrie chimique française ont montré que les investisse-

(1) Travaux de l'I. R. S. I. D. et de la Commission de la recherche de la chambre syndicale.

(2) Par l'hydrogène, le méthane, à l'aide du gaz de Lacq, du gaz de raffinerie ou encore par l'oxyde de carbone avec du gaz de fours.

ments en cours de réalisation ou dont la réalisation va commencer très prochainement, entraîneront un accroissement du chiffre d'affaires annuel de plus de 135 milliards de francs et des économies annuelles en devises de près de 77 milliards de francs (par réduction des importations ou par des exportations) (1).

Mais il s'agit là d'un minimum prudent, élaboré sous le signe d'une politique industrielle marquée par un double refus : celui d'orienter fermement l'entreprise privée dans la voie d'investissements prioritaires décidés par l'Etat, d'une part, celui de pousser les entreprises publiques à déborder, dans le cadre de structures juridiques nouvelles, de leur sphère d'activités fondamentales, afin de se substituer aux entreprises privées défaillantes, d'autre part.

Ainsi, les économies en devises pourraient être largement doublées pour peu qu'on décide de ne pas se limiter aux seuls profits actuellement connus et que la Puissance Publique finance ces activités en conséquence.

Les indications précises ci-après permettent de se faire une idée des possibilités offertes :

1° Chimie minérale.

Oxyde de titane : l'extension de l'usine de la Société Thann et Mulhouse (14.400 T/an) et le démarrage prochain de l'usine du Havre de la Société des Produits du titane (15.000 T/an), permettront de satisfaire entièrement le marché français en 1958, et d'envisager des exportations. La capacité de ces usines devrait encore être augmentée, car l'oxyde de titane doit se substituer à certains pigments blancs comme aux U. S. A. Les investissements nécessaires représentent : 5 milliards de francs.

Eau oxygénée : deux usines représentées par les Sociétés Oxysynthèse et Solvay, couvrant tous nos besoins (15.000 tonnes) ; les investissements correspondants représentent 3 milliards de francs.

Engrais azotés : diverses extensions sont en cours, outre la production de la Société Azolacq, à partir de l'ammoniac et de la Société des produits chimiques d'Aquitaine, à partir du gaz de Lacq.

(1) Dans l'hypothèse d'une seule unité de G. R. S.

Catalyseurs pour cracking : l'installation d'une usine comparable à celles existant en Allemagne, Pays-Bas, Italie, devrait éviter les importations s'élevant à 3.000.000 de dollars et permettre à la France de ne pas prendre de retard dans l'évolution des techniques de raffinage et des types de catalyseurs, même si une partie de nos besoins peut être satisfaite par des entreprises chargées de la Communauté Economique Européenne. Les investissements représentent 2 milliards de francs.

2° *Valorisation du charbon et du pétrole.* — Caoutchouc synthétique. — Tout en estimant essentiel de conserver un certain courant d'achat de caoutchouc naturel en Indochine, on peut estimer à un minimum de 100.000 tonnes environ la consommation de caoutchouc synthétique en France en 1961, se substituant à des importations.

L'usine de caoutchouc butyl, d'une capacité de 20.000 tonnes par an, en construction à Port-Jérôme, en Basse-Seine, économisera 4 milliards de francs par an (11,5 millions de dollars). Elle pourrait donc doubler sans peine d'ici 1962. Le coût de chaque unité de 20.000 tonnes par an est de 7 milliards de francs.

La construction de deux unités de G. R. S. de 80.000 tonnes chacune, à partir des gaz de raffineries ou du gaz naturel de Lacq, d'un coût moyen de 21 milliards chacune, doit être entreprise sans délai. L'économie annuelle de devises représente 10 milliards de francs, soit 29 millions de dollars, par unité. Soit près de 60 millions pour les deux usines considérées. Ainsi au seul titre du caoutchouc, l'économie possible atteindrait 70 à 80 millions de dollars.

Rien ne justifie le retard apporté depuis douze ans maintenant pour lancer la fabrication, si ce n'est l'inertie de la puissance publique. Attendons-nous que les Allemands, une fois de plus, nous devancent ?

Noir de carbone. — En 1956, les importations ont dépassé 45.000 tonnes, la production nationale étant limitée à 1.000 tonnes (Société des Produits Azotés).

La Société américaine Cabot, après plusieurs années de négociations, va commencer à produire en 1958, dans une usine construite à Berre, environ 20.000 tonnes par an, c'est-à-dire un tonnage égal à l'augmentation de la consommation prévue pour 1961.

Il faut donc dès maintenant construire deux nouvelles unités d'environ 25.000 tonnes par an chacune, dont le coût unitaire est de 2 milliards de francs, sauf s'il s'agit de l'extension d'une unité existante.

La question est de savoir si on doit engager la Société Française Cebot à doubler — ce qu'elle peut sans peine — sa production et construire une nouvelle unité ailleurs ou construire deux unités de 25.000 tonnes qui utiliseraient les produits aromatiques du pétrole ou bien les huiles de goudron de houille, ou les produits contenus dans les gaz de Lacq, à condition toutefois que ces deux dernières sources de matière première soient rentables.

Coke de pétrole (1). — Le coke de pétrole a été importé en 1956 à concurrence de 58.000 tonnes pour 2.600.000 dollars à raison de 80 p. 100 de la zone dollar et 10 pour 100 de la zone livre. L'installation d'une unité en Gironde et peut-être d'une autre en Basse-Seine ou à Berre permettrait, à condition de disposer de pétrole brut à faible teneur en soufre et de ne pas pousser trop loin la fabrication de bitumes de pétrole, de réduire d'autant le déficit en devises.

La consommation d'essence-aviation s'est élevée à 150.000 tonnes l'an dernier, la production française de l'usine de la Mède (C. F. R.) ne dépassant pas 30.000 tonnes par an. Il n'est pas certain qu'il faille, en prévision de l'évolution technique poussant aux moteurs à réaction brûlant du kérosène, envisager une extension de capacité, à moins de débenzolinage aisé du gaz naturel (en France ou en Algérie).

En matière de lubrifiants et additifs, les usines en cours de construction (Lubrisol et Esso), dont la capacité de production sera de 12.000 à 15.000 tonnes par an, doivent éviter toute importation d'additifs, économisant ainsi 12 millions de dollars par an.

La fabrication par les raffineries d'huiles « Arraton » et « Surchauffe » doit assurer une économie de 7 millions de dollars par an.

(1) Destiné à la fabrication d'électrodes, d'électrometallurgie, de carbure de calcium, de charges pour la peinture, de graphite artificiel modulaire ou à servir de combustible pour la métallurgie.

Matières plastiques diverses. — Leur champ est lié à des techniques nouvelles si diversifiées que nous ne procéderons que par voie d'exemples. Ainsi la construction d'usines de polythène, utilisant les gaz de raffineries et possédant une capacité globale de 60.000 tonnes par an, entraînera une économie en devises de 24 milliards de francs (soit 70 millions de dollars).

Le développement de la production de résines vinyliques et acryliques, aux applications les plus diverses dans les industries du revêtement, de l'emballage ou dans la préparation de fibres textiles, laisse entrevoir des économies très substantielles de devises. Ainsi la production de 10.000 tonnes par an de tergal (terylène Dacron) représente une économie de 11 milliards par an (soit 32 millions de dollars), puisqu'elle évite l'importation d'une valeur égale de laine.

Le paraxylène nécessaire à la fabrication de la matière première du tergal n'est pas encore produit en France, mais, d'ores et déjà, des économies importantes pourraient être faites en favorisant la substitution de fibres synthétiques aux fibres naturelles, puisque le paraxylène nécessaire à la fabrication de 10.000 tonnes de tergal ne représente que 600 millions de francs.

Mais rien ne nous interdit la fabrication du paraxylène: cet investissement à prévoir représentant environ le nombre de 10.000 tonnes par an.

Alcool réactionnel (alcool éthylique). — Le prix de cession de l'alcool réactionnel par l'Etat a été à l'origine d'un accroissement rapide des besoins (378.000 hectolitres pour la campagne 1955-1956 et 1.050.000 hectolitres prévisions 1961). Une telle évolution des besoins d'alcool de rétrocession n'est pas compatible avec des conditions économiques normales. Aussi des mesures ont-elles été prises pour diriger les industriels vers l'utilisation de matières premières autres que l'alcool de rétrocession (par exemple : éthylène, acétaldéhyde à partir d'acétylène).

S'il ne s'agit pas, dans ce cas là, d'économiser directement des devises, la réduction de la charge budgétaire est appréciable et dégage des crédits d'investissements.

En outre, la production d'alcools supérieurs pour plastifiants (alcools oxo à partir d'oléfinés) entraîne des économies sensibles en devises (environ 10 millions de dollars).

Bitume de pétrole. — Ce produit, dont nous ne savons que faire, doit remplacer au plus tôt le brai de houille. L'agglomération des boulets n'en est pas rendue plus difficile et l'économie de devises serait très sensible, environ 10 millions de dollars.

Autres dérivés organiques. — On peut encore citer, parmi les produits fabriqués en France :

- le méthanol;
- l'oxyde d'éthylène (antigel);
- l'oxyde de propylène (antigel);
- le dodécylbenzène (détergent),

dont la production coûtera un investissement approximatif de 7 milliards de francs et économisera encore annuellement 20 millions de dollars.

Toutes ces matières plastiques, le caoutchouc de synthèse, la fibre synthétique, les dérivés aromatiques divers ne nécessitent l'importation d'aucune matière première;

Le gaz de Lacq, celui de raffineries et de fours à coke répond entièrement à nos besoins. L'arbitrage entre les sources à employer dépendra de considérations économiques.

A cette liste on peut ajouter enfin la production de polyacides, de composés à fonction amide, d'alcaloïdes de synthèse utilisés comme matières premières pour de larges branches de l'industrie chimique et pharmaceutique.

3° Service chimique. — La création d'une ou deux sociétés françaises « d'engineering pétrolier et pétrochimique » puissantes, autour de l'Institut français du Pétrole et des grandes entreprises chimiques françaises devrait par ailleurs assurer des économies sensibles en devises; au seul titre du raffinage, les dépenses actuelles sont d'environ 1.000.000 de dollars auxquelles s'ajoutent 2.500.000 dollars au titre de l'assistance technique et du paiement de redevances.

En bref, au seul titre de la pétrochimie et de la carbochimie, compte tenu des fibres textiles de synthèse étudiées ci-après ou des recettes en devises ultérieures découlant de la diffusion de techniques françaises et du placement de matériels français correspondants, on peut estimer, en première approximation :

- les économies en devises, à environ 230.000.000 de dollars;
- les investissements correspondants, à environ 60 milliards.

3. *Fibres papetières et textiles.*

Une politique rationnelle dans ce domaine est à notre sens fondée sur quatre considérations :

— le considérable progrès technique en matière de fibres de synthèse permet de réduire sensiblement les importations de fibres naturelles en provenance de pays n'assurant pas une contrepartie suffisante aux exportations françaises;

— la production des fibres de synthèse n'est qu'un des aspects de la carbochimie et de la pétrochimie et tout pays industrialisé ne mettant pas en œuvre toutes ses possibilités dans ce domaine verra, au fur et à mesure des années, *décroître ses chances d'exporter ses techniques* et ses biens d'équipement vers les pays sous-développés dont la préoccupation évidente est de s'assurer les concours extérieurs les plus efficaces mais les moins coûteux;

— la France dispose de ressources propres insuffisamment exploitées dans le domaine du charbon et du pétrole, faute d'une valorisation assez poussée, et dans celui de certaines fibres naturelles nationales;

— la relative pauvreté des ressources française en cellulose de bas prix de revient, faute d'immenses réserves en ressource oblige à porter l'effort sur les fibres de synthèse non cellulosiques, mais les techniques nouvelles d'utilisation des bois feuillus ne doivent pas être méconnues car elles permettent de réduire les importations de pâtes ressources et de pâtes à papier.

a) *Les fibres textiles naturelles.* — Malgré les sujétions d'une exploitation de polyculture et en raison de l'usure du sol qu'elle provoque, la culture du *lin* peut être étendue prudemment, à condition de prévoir une rotation raisonnée des ensemencements.

La culture du *chanvre* ne paraît pas vouée en France à un large développement. L'Italie du Nord serait bien mieux placée en Europe occidentale et le chanvre constitue un moyen d'échange utile avec l'Inde et l'U. R. S. S.

Le *jute* tend à prendre un petit essor en A. E. F.

Parmi les fibres diverses, citons le raphia (1), le crin végétal (2), l'alfa (3), l'abaca (4), le sisal (5). Le développement de leur production en zone franc est limité.

La production de coton, peut, en zone franc, s'étendre dans une certaine mesure, mais les essais faits en Afrique montrent la nécessité d'une infrastructure coûteuse.

Pour la laine, tant en Afrique du Nord qu'en Métropole, car il faudrait reconstituer des bergeries et former des bergers.

Dans l'ensemble, les possibilités offertes sont faibles et ne comptent pas, eu égard aux variations des cours et de la production mondiale et au coût des investissements, par rapport à celles offertes par les fibres artificielles dont la production dépend presque de nous seuls.

b) *Les fibres artificielles.* — L'effort principal doit donc porter sur ce poste. Si on envisage les chiffres cités plus haut, tendant à réduire les importations de laine et de coton de 25 à 30 p. 100 en leur substituant la double série des fibres cellulose et synthétiques, on peut raisonnablement envisager une économie de 90.000.000 de dollars au titre de la laine, 75 à 100.000.000 au titre du coton. Nous renforcerions, en outre, notre position politique vis-à-vis de l'Egypte, de la Syrie et autres pays producteurs, auxquels nous pourrions faire sentir discrètement que leurs productions ne nous sont plus indispensables.

En matière de fibres synthétiques, nos ressources en pétrole, gaz de houille, gaz naturel, suffisent, compte tenu des importations de pétrole brut (6) et de la production de gaz naturel.

(1) D'origine malgache, destinée à faire des torchons et autres tissus durs.

(2) D'origine américaine.

(3) D'origine d'Afrique du Nord.

(4) Très utilisée pour les cordages marins (fibre de feuilles de bananiers textiles).

(5) Pour ficelles lieuses et autres ficelles.

(6) Rappelons que les textiles synthétiques fabriqués en France comprennent :

— les polyamides (nylon produit par Rhodiaceta, société créée par Rhône-Poulenc, et Caltex [groupe Gillet], et Rilsan, produit par la Société valentinoise d'applications textiles) ;

— les polyacryliques (Crylor produit par Crylor, filiale de Rhodiaceta) ;

— les polyester (Tergal, produit par Rhodiaceta) ;

— les polyvinyl (Rhovyl, produit par Rhovyl, société créée par Rhodiaceta).

A ces textiles est venu récemment s'ajouter le chlorène, qui est un monofilament (sorte de crin synthétique), principalement utilisé pour la fabrication de tissus d'ameublement.

En matière de rayonne et fibranne, il faudra développer la production des pâtes françaises à partir des bois feuillus (1) et pousser davantage vers l'importation de linters (déchets du coton) du Mexique et du Brésil.

Les investissements correspondant à cet effort, chiffré seulement pour les fibres de synthèse, s'élèvent à 3 milliards environ par année de production de 10.000 tonnes/an, si on se limite à étendre les unités de production existantes.

c) *Les pâtes papetières.* — Les espoirs d'amélioration de la situation sont plus minces qu'en matière de fibres artificielles. Cependant la production de pâtes à partir de bois feuillus peut se développer sensiblement et atteindre 200.000 tonnes/an, réduisant ainsi de 16 millions de dollars la pression des devises par un investissement moyen de 2 milliards 1/2 par unité de 25.000 tonnes/an.

Le développement modéré de la production d'alfa (voir *supra*) doit également être envisagé, mais dans des limites raisonnables.

4. *Matières premières minérales et métaux non ferreux.*

En matière de soufre et de pyrites, la situation sera renversée lors de la mise en marche de l'usine de désulfuration de Lacq : on doit pouvoir dès 1960 transformer le déficit d'environ 800.000.000 de francs représentant 650.000 tonnes de soufre en un profit de 2 milliards grâce à la vente et à l'exportation du soufre produit.

La réduction des importations de dolomie et de chaux dépend de nos propres efforts techniques, notamment en matière de réfractaires dont on pourrait sérieusement accroître la production à Bollène, si l'on veut bien associer les sidérurgistes à l'opération.

Les importations de métaux non ferreux ou de leurs minerais ne peuvent être sérieusement limitées, encore que la situa-

(1) Cette opération exige une certaine prudence afin de ne pas dégrader le patrimoine forestier.

tion se soit sensiblement améliorée par rapport à l'avant-guerre. Cependant, la production du manganèse à Franceville escomptée à concurrence de 500.000 tonnes/an; celle de cuivre d'Akjouit estimée à 20.000 tonnes/an de métal contenu; celle de titane relativement aisée à partir des sables titanifères d'Afrique occidentale; le maintien des productions de plomb et de zinc de Zellidja; la réduction de certains emplois du cuivre et son remplacement par l'aluminium ou des tubes d'acier gainés de cuivre ou d'aluminium, -doivent permettre une réduction importante de nos importations.

Certaines modifications des nuances d'acier, fondées sur l'accroissement de l'emploi du nickel, le remplacement des tubes de plomb par des tubes souples en plastiques permettraient également de réduire le déficit actuel.

5. Biens d'équipement.

Sur ce point, un effort considérable doit être fait, même dans l'optique nouvelle d'une Communauté économique européenne. La place de la France dans celle-ci dépend autant d'une indépendance accrue dans le domaine des matières premières que de la réputation de ses techniques dans les industries de transformation.

Parmi celles-ci les plus importantes sont celles d'outillages autogénérateurs, c'est-à-dire des productions de machines-outils travaillant par enlèvement de copeaux ou déformation du métal, ou de machines de moulage des matières plastiques ou des poudres métalliques.

Réserve faite de quelques firmes de premier ordre (1) dont le rayonnement est international (mais souvent avec le concours de licenciés ou de filiales à l'étranger), l'industrie mécanique française, méconnue de la puissance publique, trop souvent artisanale et dispersée, manque de trésorerie et dès lors, de dynamisme, faute de bureaux d'études, de services de recherche puissants. Sans doute certains centres techniques, comme celui de la Fonderie, ont pu mettre au point sur le plan professionnel des

(1) Par ex-Ernault-Batignolles, CWB, Cazeneuve, Etablissements Barthiez...

inventions nouvelles et apporter un concours très important aux producteurs et à leurs clients.

Néanmoins, une vieille méfiance de l'industrie cliente fait préférer les importations à la production nationale pour l'essentiel de l'équipement de la sidérurgie, de l'industrie automobile, des usines d'aviation.

Au moment où s'ouvre l'ère de l'automatisation, une telle politique *équivalait à mettre la France au rang d'un pays sous-développé et à la remorque, pour ne pas dire aux ordres, de l'étranger.*

Le renversement de la tendance est donc devenu un devoir national (1).

A ce titre, nous citerons en particulier parmi les importations injustifiées :

Les tours parallèles, notamment d'opération;

Les tours semi-automatiques;

Les tours automatiques;

Les aléseuses de forte capacité;

Les étaux limeurs;

Les fraiseuses, notamment d'opération.

Les rectifieuses,

Les machines à tailler les engrenages,

Certaines machines à tréfilage et de forge,

Les machines à brocher,

Les cages pour trains à tôles.

Le déficit atteint 15 milliards de francs, soit 45.000.000 de dollars, quand il n'est pas subitement accru par l'achat chez Demag ou United Engineering ou Mesta d'installations complètes de laminage.

La solution, ici, n'est plus de créer à tout prix des usines nouvelles; elle consiste, dans le domaine de la machine-outil d'abord à favoriser certains regroupements d'usines existantes en les associant financièrement à des groupes industriels puis-

(1) Nous l'avions annoncé dès l'été 1946, à l'occasion des premières réunions de la commission de modernisation de la machine-outil du Commissariat au Plan et dont l'existence fut éphémère, tant cette prise de position déplut à la majorité des intérêts représentés et fut considérée contraire à la tendance déjà marquée du Gouvernement de revenir au libéralisme truqué archaïque et protecteur d'avant-guerre.

sants (sidérurgie et automobile); puis à choisir entre deux solutions également valables, et peut-être combinables, à savoir:

— inviter deux grandes firmes américaines, par exemple Gleason et Cincinnati (1), à installer en France, plutôt que dans d'autres pays de l'Europe des Six, des filiales dotées de tous les moyens modernes pour nous assurer au sein de la « petite Europe » une place de choix;

— constituer, comme nous l'avions recommandé sans succès en 1945, au Commissariat au Plan, une très forte entreprise d'Etat ou d'Economie mixte, utilisant les moyens d'un arsenal spécialisé ou de plusieurs arsenaux regroupés et rééquipés à cette fin, fabriquant les principales machines non construites en France et que les constructeurs traditionnels refuseraient de fabriquer.

Enfin, il conviendrait de mettre au point des ententes claires et licites entre constructeurs européens afin d'assurer une rationnelle répartition des modèles (2).

Parallèlement, pendant les quatre premières années de la Communauté, la puissance publique interdirait toute importation autre qu'accidentelle, de machines-outils étrangères sauf celles des entreprises acceptant de monter en France une filiale ou de s'associer avec des producteurs français dans des conditions telles que ces derniers bénéficieraient de leurs techniques et ouvriraient la voie aux ententes prévues ci-dessus.

Dans le cas du matériel pour la sidérurgie, il faut arriver à la reprise par cette industrie de sociétés dispersées telles que Fives-Lille, et à la spécialisation de leurs ateliers regroupés. La création d'un large bureau d'ingénieurs permettrait de mettre en face de Demag une unité puissante, dotée de suffisants services techniques, ce qui conduirait à un accord de répartition des tâches (3).

L'intervention de l'Etat sera donc décisive en la matière. Le rapport n° 644/CR/56 donne tous les éléments juridiques de

(1) Pour Cincinnati, nous avons laissé passer la chance en 1946-1947 et depuis la Grande-Bretagne et la Hollande ont accepté le concours que nous refusions.

(2) Cf. M. Rochereau; débat en séance publique sur le Traité de Marché Commun, du 19 juillet 1957 (*Journal officiel* du 20 juillet 1957).

(3) La sidérurgie française est en ce moment obligée de s'adresser à des firmes allemandes pour étudier ses nouveaux hauts fourneaux et plus généralement des extensions de capacité, faute de bureau d'études centraux spécialisés et d'ingénieurs en nombre suffisant.

la solution à faire intervenir en l'absence des initiatives du secteur privé.

Les mêmes recommandations s'appliquent aux autres secteurs de la mécanique encore trop dépendants de l'étranger:

— matériel de travaux publics appareils de levage et de manutention, mines et industrie lourde (1);

— matériel d'imprimerie et industries du papier et du carton (2);

— matériel textile (3);

— matériel agricole spécialisé;

— gros équipement électrique (courant fort);

— matériel pour l'industrie chimique et alimentaire (4) et plus spécialement l'essentiel du poste 84 du Code des douanes.

L'économie en devises découlant d'un redressement des méthodes pourrait aisément atteindre, dans un délai de 2 à 4 ans, environ 60.000.000 de dollars par ans.

Les investissements permettant d'atteindre cet objectif sont, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, peu importants: en effet, il s'agit bien plus de développer les bureaux d'études et d'utiliser à plein l'outillage existant — autant que possible *toute l'année* (5) et par trois équipes (3×8) — que de faire d'immenses dépenses. Dans ce domaine comme dans celui des horaires de travail dans les grands centres, dont un décalage raisonnable allégerait considérablement le coût des Services publics et leurs investissements, il s'agit d'utiliser au mieux le potentiel national existant et de ne le renforcer qu'à bon escient.

Un inventaire précis de l'équipement des usines mécaniques effectué avec le concours des professions et sous le contrôle de l'Administration de tutelle (Direction des Industries mécaniques) devrait en quelques mois permettre de préciser les regroupements et spécialisations d'entreprises et d'ateliers (voir annexe V).

(1) Importation représentant 20 p. 100 en poids de la production nationale.

(2) Importation représentant 47 p. 100 en poids de la production nationale.

(3) Importation représentant 55 p. 100 en poids de la production nationale.

(4) Importation représentant 16 p. 100 en poids de la production nationale.

Du matériel de raffinage, nous en avons suffisamment dit à l'occasion de l'industrie du pétrole; en ce qui concerne l'industrie alimentaire il s'agit uniquement d'un effort interne avec l'appui de bureaux d'études.

(5) Ce qui postule l'étalement des vacances sur plusieurs mois.

Le marché commun, surtout dans le domaine de l'industrie mécanique, peut définitivement ruiner certaines de nos entreprises et quand on s'en apercevra, il sera trop tard pour réagir. Mieux vaut dès lors prévenir et prendre au plus tôt les mesures permettant de procéder à cet inventaire, de favoriser les fusions, les ententes de spécialisation, les bureaux d'études communs, les laboratoires professionnels afin de doter nos industries mécaniques d'une force nouvelle.

En ce qui concerne les usines productrices de machines tournantes et de chaudières (avec leurs accessoires) la même spécialisation doit être développée. M. Davezac s'y est d'ailleurs depuis longtemps employé au Syndicat des constructeurs de matériel électrique, *mais il conviendrait aussi que les programmes des entreprises publiques et semi-publiques soient établis plus rigoureusement et pour des périodes supérieures à un an, ce qui pose à la fois :*

— une question de principe, celle de la liberté du choix par leurs dirigeants et du renoncement au désir de se substituer souvent à leurs fournisseurs pour les études;

— une question de fait, celle de la tarification des services de ces entreprises dans des conditions tenant mieux compte de l'importance industrielle de leur clientèle et de leur équilibre financier;

— une question de méthode, en matière de programmation.

Autrement dit, il s'agit d'avoir un Ministère de la Production industrielle qui ait une politique, des vues claires, une volonté et quelques moyens de pression à sa disposition.

L'économie de devises pourrait ainsi, à ce seul titre, se chiffrer entre 100 et 150.000.000 de dollars par an.

En bref, au titre des industries d'équipement mécaniques, les investissements chiffrés par le Plan en 1954 paraissent exagérés, car il s'agit de la somme plus ou moins ajustée de demandes individuelles non coordonnées, à condition de former sans délai environ 100.000 ouvriers par une méthode accélérée type Carrare et de procéder à l'immigration d'un certain volume de main-d'œuvre d'appoint.

Le problème du logement devient de nouveau fondamental, posant ainsi celui des aménagements régionaux qu'il ne nous appartient pas de traiter ici mais qu'on ne saurait sous-estimer.

Une action très vive devrait donc être menée auprès des Syndicats ouvriers pour leur faire sentir la nécessité d'un tel changement de méthode, qu'on ne saurait dissocier d'ailleurs d'une plus large accession du personnel aux responsabilités, aux bénéfices des entreprises et aux plus-values qui se dégageraient à terme (1).

f) *Biens de consommation durables.* — Une meilleure compréhension par les autorités militaires des obligations des entreprises industrielles consistant à se rapprocher davantage des normes des constructeurs de réputation mondiale et l'établissement d'un programme pluri-annuel d'armement et d'équipement conduirait plus rapidement à une réduction des prix de revient, au développement de la recherche, au désir de créer des prototypes de matériels adaptés aux besoins, que le désir permanent d'obtenir des modèles « unitaires » de moutons à douze pattes.

L'expérience de la dernière guerre en matière de nuances d'aciers spéciaux a fait ressortir à quel point la méthode allemande tendant à utiliser au mieux les disponibilités nationales, s'avère supérieure à la nôtre consistant d'abord à chercher à définir le cahier des charges optimum, puis à vouloir, coûte que coûte, le réaliser, sans se préoccuper du temps et de l'argent nécessaire à le satisfaire.

A ce prix, nous aurions sans doute des moteurs d'aviation français classiques, voire des réacteurs et turbo-propulseurs puissants, pour l'équipement des avions gros porteurs importés (comme l'ont fait Rolls Royce et Bristol en Grande-Bretagne). Nous aurions aussi des équipements électriques complets, évitant ainsi la contradiction dans laquelle nous nous trouvons en concevant et réalisant un avion aussi valable que le Caravelle mais en demeurant obligés de recourir à l'étranger pour une partie de son équipement.

Il ne s'agit pas non plus pour cela de doubler ou tripler nos ateliers d'aviation, tant la part sous-traitable peut être impor-

(1) Cf. « Actions populaires » en Autriche — cession d'actions au personnel aux U. S. A. — part réservée comme chez Renault (contrats annuels).

tante en cas de spécialisation des ateliers mécaniques des fournisseurs.

Il ne s'agit pas non plus d'augmenter le potentiel de nos usines de matériel électronique. Il faut leur permettre de programmer leurs constructions et leurs études sans revoir en toutes circonstances leurs prototypes, leurs modèles, leurs séries, ainsi que les conditions de financement et d'amortissement de leurs installations.

En bref, il faut s'organiser en pensant qu'une machine-outil coûteuse ou une étude de plusieurs mois ne se commandent pas comme l'apprenti cavalier au manège.

A condition de faire cet effort intellectuel et sans avoir à envisager des investissements notables, l'économie de devises peut représenter plusieurs dizaines de millions de dollars par rapport à 1956.

En matière automobile, les exportations couvrent largement nos faibles importations de véhicules de tourisme de grosse puissance et de gros camions tous terrains.

Mais cette situation peut ne pas durer, la concurrence entre pays européens et les menaces de production de petites voitures aux U. S. A. pouvant renverser la tendance, à moins d'un accord Europe-U. S. A. en la matière, accord qu'il paraît difficile de faire accepter aux syndicats et constructeurs américains.

Dans cette hypothèse, l'importation de voitures de tourisme étrangères autres que celles produites au sein de la Communauté, devra être susceptible de restrictions.

En matière de gros porteurs, il s'agit là d'une seule question technique que l'industrie française doit résoudre. Une politique clairvoyante d'entente entre constructeurs européens en vue de limiter la concurrence pour chaque type de voiture devrait de son côté réduire les prix de revient et maintenir la situation favorable actuelle à moins de protectionnisme abusif outre-Atlantique.

Les postes « machines de bureau » et « machines à coudre » devraient être revus. Le développement de la production française de machines Bull et I. B. M. ou de machines Singer pourrait remédier à cette situation. L'économie ne serait pas négligeable (environ 30.000.000 de dollars).

g) *Biens de consommation non durables.* — Encore que la marge récente en notre défaveur soit faible (environ 30.000.000 de dollars) on peut retenir comme anormaux les postes déficitaires suivants :

Meubles (poste 94);

Ouvrages divers de métaux communs (poste 83);

Outillage et articles de coutellerie (poste 82);

Parapluies, parasols, etc. (poste 66);

Tissus confectionnés (poste 62);

Ouvrages de sparterie et vannerie (poste 46);

Peaux et cuirs (poste 41);

Savons, produits organiques tensio-actifs, etc. (poste 34);

Certains produits alimentaires transformés (postes 19 et 16 par exemple).

Dans ces divers domaines, il s'agit bien plus de rompre des habitudes, de développer l'emploi de produits de substitution et de synthèse plutôt que de faire un véritable effort industriel, si ce n'est dans certains domaines spéciaux comme les conserves (jus de fruits, par exemple).

Il n'y a donc d'autres recommandations à envisager que celles plus générales dont nous traiterons dans la troisième partie de notre rapport.

En bref, le seul emploi judicieux de nos ressources nationales, à condition de mettre en jeu les mécanismes appropriés et de faire cesser la pénalisation fiscale imposée aux producteurs, le Français préférant :

« épargner pour investir »

à

« frauder pour consommer »,

pourra sans peine réduire de façon décisive le déficit de sa balance des comptes, si bien entendu de nouveaux et périmés motifs de dépenses publiques improductives ne sont pas à tout propos inventés.

*
**

Le tableau ci-contre est, à cet égard, suggestif (1), encore qu'il ait volontairement laissé dans l'ombre bien des possibilités ouvertes par l'immense et permanent progrès technique (2) à condition que la politique financière nationale et fiscale n'en empêche pas le développement en France.

(1) A ce sujet, on peut utilement se référer aux travaux de la Commission de la chimie du troisième plan, d'où il ressort que, sans changements profonds dans l'orientation des productions et sans création d'une industrie nationale de produits de substitution et par le seul jeu de leur développement normal, les importations de produits finis devraient diminuer de 7 milliards et celles de matières premières de synthèse et de demi-produits en dérivant de 21 milliards, d'après le tableau ci-dessous :

— Réduction des importations de produits finis de 1956 à 1961 :

Chimie minérale, 15.000.000 de dollars ;
Chimie organique, 28.000.000 de dollars ;
Parachimie, 10.000.000 de dollars ;
Caoutchouc, 8.000.000 de dollars.

— Réduction des importations des principaux produits de 1956 à 1961 :

Engrais azotés, 6.000.000 de dollars ;
Produits minéraux, 9.000.000 de dollars ;
Caoutchouc de synthèse, 10.000.000 de dollars ;
Grands intermédiaires, 19.000.000 de dollars ;
Acide acétique, alcool méthylique, matière plastique, 19.000.000 de dollars.

Les besoins de capitaux estimés pour assurer les investissements globaux de toute l'industrie chimique d'ici 1961 et dans la même optique prudente, peu sensible à la crise grave de devises, s'élèveraient à 260 milliards, dont 60 au seul titre du caoutchouc de synthèse (GRS et buthyle), que nous avons évoqués et qui sont répartis, *grosso modo*, comme suit :

Accroissement de stocks, 30 milliards ;
Grosses réparations, 30 milliards ;
Travaux neufs, 260 milliards.

(2) Dans le domaine chimique, les applications des nouvelles résines (epoxy et polycarbonates, par exemple) ou des dérivés du verre aux industries du bâtiment, des articles ménagers, de la mécanique, de la fonderie, dans l'industrie de l'aluminium (nouveaux procédés de moulage ou de revêtement de tôles d'acier pour la conserverie, dans la production de nouveaux carburants (boron), dans les procédés d'extrusion pour le filage des métaux.

*Prévisions raisonnables au titre de productions nationales
substituées aux importations 1960-1961.*

PRODUITS A OBTENIR EN FRANCE pour les besoins courants.	ECONOMIES en devises évaluées en dollars monnaie de compte.	INVESTISSEMENTS nécessaires en zone franc d'ici 1961.
	(En dollars.) (1)	(En milliards de francs.)
I. — Produits agricoles		
Maïs	10.000.000	250
Volaille et œufs.....	30.000.000	
Laitages	30.000.000	
Primeurs et légumes.....	30.000.000	
Animaux vivants	20.000.000	
Viande	35.000.000	
Poissons	5.000.000	
Total pour l'agriculture.....	160.000.000	
II. — Produits industriels.		
<i>a) Chimie.</i>		
Huiles aviation surchauffe.....	3.000.000	2,5
Additif pour lubrifiants.....	1.200.000	
Coke de pétrole.....	2.600.000	
Bitume de pétrole (en remplacement de brai de houille importé).....	10.000.000	50 à 60
Catalyseurs de raffinage.....	2.000.000	
Caoutchouc synthétique	80.000.000 à 100.000.000	2,5
Noir de carbone.....	10.000.000 à 15.000.000	
Matières plastiques diverses (dont le poly- thène)	40.000.000	4
Alcools de synthèse.....	10.000.000	
Dérivés aromatiques (benzène, toluène, xylène, etc.), à la cadence des importa- tions actuelles	10.000.000	
Divers produits organiques.....		
Titane et oxyde de titane.....		
Eau oxygénée		
Engrais azotés		
Total pour la chimie.....		150 environ à 180

(1) Voir note page 37.

PRODUITS A OBTENIR EN FRANCE pour les besoins courants..	ECONOMIES en devises évaluées en dollars monnaie de compte	INVESTISSEMENTS nécessaires en zone franc d'ici 1961.
	(En dollars.) (1)	(En milliards de francs.)
b) Mécanique.		
Machines-outils		
Matériel de transport et T. P.....	150.000.000	20 à 30
Machines de papeterie et industries chimiques	minimum	
Matériel textile		
Matériel pour la sidérurgie.....	60.000.000	10
c) Sidérurgie (d'ici 1964).		
Cokéfaction des charbons français.....		
Economies de coke.....		
Concentration du minerai de fer.....	60.000.000	50 (estimation)
Réduction directe du minerai de fer (écono- misant des ferrailles).....		
d) Produits minéraux divers.		
Production de soufre naturel.....	10.000.000	
Manganèse	10.000.000	50
Cuivre d'Akjouit	60.000.000	
e) Papier et textiles (1).		
Production de nylon et de fibrane rayonne économisant de 50.000 tonnes à 75.000 tonnes de coton.....	de 50.000.000 à 75.000.000	de 15 à 22
Production de fibrane et de fibres synthéti- ques de substitution à la laine à raison de 50 millions à 75 millions de tonnes par an.	de 60.000.000 à 90.000.000	de 20 à 25
Fibres papetières et pâtes à papier.....		
Total (non compris le pétrole brut) ..	600 à 680.000.000	330 à 375
III. — Pétrole brut (2) (9 millions de tonnes).	185.000.000	300
IV. — Matériel d'aviation classique (matériel militaire)	Pour mémoire (3)	

(1) Dans l'hypothèse envisagée en matière de fibre de synthèse, les économies des postes II E et I en matière de certaines plastiques ne se cumulent pas, mais, dans ce cas, l'ordre de grandeur de la soustraction à faire est d'environ 15 millions de dollars au maximum.

(2) Si le Sahara demeure en zone franc.

(3) Au moins 200 millions de dollars.

En bref, par l'utilisation rationnelle de nos ressources une réduction des importations représentant plus de 600 millions de dollars de produits industriels, peut être envisagée à court terme sans un effort d'investissement démesuré, non compris les recettes en devises découlant de certains investissements africains (aménagement du Kouylou et du Koukouré pour la production de l'aluminium).

En bref, par l'utilisation rationnelle de nos ressources une réduction d'importation d'environ 600 millions de dollars, au seul titre de l'industrie et non compris le pétrole brut, peut être envisagée à moyen terme sans effort d'investissements considérables (environ 300 milliards).

Comme dans le domaine agricole, l'équilibre peut être largement dépassé à condition de réaliser des reconversions dont les techniques sont connues de longue date.

Votre Commission s'est demandé pourquoi les remèdes simples n'ont pu être appliqués.

A notre sens, il y a deux raisons fondamentales :

— l'une tient à l'esprit conservateur des Français, quelle que soit leur formation, leur étiquette politique : il leur faut une bien plus grande période d'adaptation que dans d'autres pays pour accepter de changer de fournisseurs, de produits, de techniques, de mécanismes financiers, professionnels, sociaux ou institutionnels que nos principaux concurrents, réserve faite de la Grande-Bretagne;

— l'autre, à l'absence totale d'un Etat, d'une puissance publique capable de choisir, d'arbitrer, de commander.

Ainsi, dès la Libération, l'objectif de chacun était le retour en arrière, à la République inconsistante d'avant guerre, tiraillée entre partis, syndicats, « lobbies », où chacun pouvait agir à sa guise, au détriment de ses voisins sans qu'à aucun moment l'Etat intervienne.

Le Plan lui-même s'est senti de ce courant d'anarchie et, contrairement à sa définition même qui voulait qu'il décidât contre les intérêts en place, il leur fit la part belle dans ses commissions, laissant ainsi les ministères techniques et leurs clien-

tèles maîtres en réalité du jeu, quelque sages fussent les recommandations (1).

De ce fait, le Plan, au lieu de poser le problème de la manière brutale : « que devons-nous cesser définitivement d'importer et que devons-nous faire à cette fin », prit la position douce : « un accroissement sagement orienté de notre production doit assurer l'élévation du niveau de vie et dégager les moyens d'équilibrer les importations par les exportations ».

Dès lors, n'ayant aucune prise décisive sur les ministères, les crédits et leur distribution, la formation et l'utilisation de l'épargne, les producteurs, il dut se contenter de faire d'excellentes études et de chercher à convaincre en « naviguant au plus près ».

A ce titre, les rapports des commissions qui ont procédé à l'élaboration des II^e et III^e plans sont caractéristiques.

Tout est en demi-teinte et il n'y a nulle part de recommandations aussi fermes que *l'interdiction d'importer et l'obligation de fabriquer*.

Cela suffit à expliquer pourquoi entre notre propos et ceux des hautes administrations et des professions, il y a un tel hiatus.

(1) Cf. Rapport 353/C.R./56.

DEUXIEME PARTIE

L'INFLUENCE DES DÉPENSES IMPRODUCTIVES SUR LA PRODUCTION NATIONALE

Sur ce point, nous pourrions être brefs. La crise actuelle de nos finances intérieures fait apparaître aux yeux des moins avertis — ou reconnaître par les parties prenantes elles-mêmes — le gaspillage extravagant des ressources mises à la disposition du Trésor et la ponction abusive exercée par les dépenses improductives sur les disponibilités monétaires au détriment de l'investissement.

Au moment où la France entre dans la Communauté économique européenne, elle ne peut conserver sa place dans le monde et peser d'un poids suffisant dans cette nouvelle entité si sa *capacité d'investissement* demeure inférieure à celle de ses partenaires.

Faute de maintenir cette capacité d'investissement au niveau le plus élevé, il n'est plus question ni de larges recherches techniques ni d'investissements suffisants en faveur de productions nationales destinées à remplacer — sans esprit d'autarcie une fois encore — des importations de l'étranger sous le seul effet de la mise en œuvre de nos ressources matérielles.

L'action à entreprendre consiste donc à la fois :

— à réduire les dépenses improductives dont celles de consommation publique et privée ;

— et à transférer à l'investissement productif appliqué aux secteurs déficitaires les sommes ainsi dégagées.

1. Les dépenses improductives du secteur public.

L'annexe au rapport pour avis présenté par M. Alric sous le n° 879 au nom de la Commission des Finances, à l'occasion du projet de loi portant ratification du Traité de Communauté économique européenne a relevé quelques chiffres significatifs que nous compléterons par les tableaux et observations ci-dessous :

a) Charges militaires comparées (d'après les budgets votés) (2)

en valeur 1956.

ANNEES	BELGIQUE (Francs B.)	FRANCE (Francs F.)	ALLEMAGNE (R. F.) (D. M.)	ITALIE (Lires.)	LUXEMBOURG (Francs L.)	PAYS-BAS (Florins.)
(En millions.)						
1949	7.653	479	»	301	112	680
1950	8.256	559	»	353	170	901
1951	13.387	881	»	457	264	1.060
1952	19.965	1.253	»	521	436	1.253
1953	19.815	1.387	6.195	480	488	1.330
1954	19.925	1.171	6.709	543	566	1.583
1955	17.067	1.102	7.383	551	614	1.699
1956 (prév.).	19.306	1.368	7.150	560	482	1.800

Ces chiffres sont établis en millions sauf pour la France et l'Italie (en milliards) et doivent être majorés de 390 milliards pour la France si on y ajoute les frais directs de la guerre d'Algérie, voire portés à 700 milliards si on ajoute à ce chiffre le coût des dépenses indirectes (2).

En pourcentage des revenus nationaux (1956).

REVENUS NATIONAUX (En milliards.)			POURCENTAGE DES DEPENSES militaires. (D'après les budgets.) (3) (4)	
Belgique	468	F. B.	4,1	
France	16.676	F. F.	De 8,2 à 10,6 (3)	
Allemagne	164	D. M.	4,4	
Italie	13.529	lires	4,1	
Luxembourg	18,2	F. L.	2,6	
Pays-Bas	29,12	florins	6,2	

(1) En 1956, les crédits budgétaires affectés à la défense nationale se sont élevés à 1.368 milliards auxquels il faut ajouter 390 milliards consacrés aux opérations en Algérie, soit un total de 1.758 milliards représentant 11 p. 100 du revenu national.

Au cours du même exercice, le Gouvernement fédéral allemand, d'après des études officielles, disposait, pour les dépenses d'occupation et les dépenses de réarmement, de l'équivalent de 1.011 milliards de francs (11,9 milliards de deutsch-marks): les crédits utilisés, d'après les mêmes sources, représentent 433 milliards de francs, soit 2,7 p. 100 du revenu national.

(2) Cf. rapport de la commission économique pour l'Europe, vol. 9, n° 2, p. 13.

(3) La note (1) ci-dessus redresse la situation en Allemagne.

(4) 10,6 p. 100, en incluant le coût de la guerre d'Algérie.

b) *Les charges de transfert.*

Elles concernent les interventions économiques de l'Etat en faveur de catégories sociales (suppléant par là même aux insuffisances, justifiées ou non, de mécanismes de sécurité sociale, retraites et allocations familiales) ou d'entreprises, de professions, d'activités diverses.

Les interventions de strict caractère économique se divisent comme suit (en 1955) (1) :

— financement d'investissements productifs en vue de compenser les insuffisances tarifaires (chemins de fer, E. D. F., G. D. F., S. N. C. F.), 240 milliards (environ) ;

— subventions d'équilibre aux entreprises publiques, 180 milliards (environ) ;

— subventions au secteur privé pour le financement des investissements (prêts F. D. E. S. - H. L. M.), 165 milliards (environ) ;

— subventions au secteur privé au titre de péréquations, de compensations, d'aides diverses, de ristournes de prix ou d'impôts, de garantie de prix, 275 milliards (environ) ;

— subventions pour les opérations d'investissements publics sans rentabilité directe (métropole + T. O. M. + D. O. M.), 210 milliards environ ;

— routes, 40 milliards (environ).

Autrement dit, suivant qu'on inclut ou non dans les charges improductives les investissements à rentabilité indirecte et diffuse et les prêts au Fonds d'équipement, les charges de transfert économique de l'Etat qui pèsent sur l'économie oscillent entre 600 et 1.100 milliards.

A ces charges, raisonnablement estimées à leur montant minimum de 600 milliards, s'ajoutent celles ci-après :

Vieillesse-invalidité, 306 milliards ;

Assistance, 35 milliards ;

(1) Rapport 353/C.R./56, pages 12 et suivantes, annexe VI du rapport sur le Plan.

Rentes viagères (majoration), 11 milliards,
soit encore 350 milliards environ.

A ces chiffres s'ajoutent encore les dépenses de souveraineté
outre-mer s'élevant à environ 200 milliards.

Par contre, d'après les documents publiés récemment sur
l'économie allemande (1), les charges de transfert sous forme
d'interventions économiques de la République fédérale oscille-
raient entre 2 millions et 2.500.000 DM., soit entre 180 et 235 mil-
liards, suivant qu'on y inclut ou non le « Plan vert » d'aide
agricole.

*
**

Autrement dit, la comparaison entre deux pays dont le
revenu national est comparable et dont les populations sont égale-
ment comparables — encore que l'Allemagne occidentale soit de
15 0/0 plus peuplée que la France — fait ressortir un étrange
contraste :

— la balance des comptes de la France est largement défi-
citaire d'à peu près autant qu'est positive la balance des comptes
allemande ;

— le taux d'investissement est double en Allemagne de
celui de la France ;

— la différence entre les investissements productifs alle-
mands et français est à peu près égale, au signe près, à la
différence entre les montants des charges improductives.

Autrement dit, pour atteindre un montant d'investissement
à peu près semblable à celui de notre principal compétiteur du
Marché Commun, il nous faut réduire d'au moins 1.500 milliards
nos dépenses improductives, à moins de prélever sur la consom-

(1) 1956 :	France.	Allemagne.
	—	—
Formation intérieure nette de capitaux fixes.....	9,9 p. 100 du produit national.	16 p. 100
Augmentation physique des stocks.....	1,5 p. 100	3,2 p. 100
Investissements nets à l'étranger.....	— 2,2 p. 100	1,9 p. 100
Total	9,2 p. 100	21,1 p. 100

mation privée — au détriment d'une partie de l'expansion économique qui doit entretenir un fort courant intérieur — une partie de ce montant.

Autrement dit, les dépenses en biens de consommation ayant elles-mêmes une limite inférieure — à peine de ralentir la production — la France doit se décider à supprimer une fraction importante de ses dépenses excédentaires et orienter l'épargne en formation — publique ou privée — vers des investissements productifs et non plus la couverture de déficits ou d'opérations sans contrepartie.

Le programme du Gouvernement communiqué au pays le 9 août 1957 répondrait pour une large part à cette préoccupation si le volume des dépenses militaires et celui des dépenses faites en Algérie était réduit d'environ 50 0/0.

Mais il s'agit là d'un problème politique, et uniquement politique, et il n'appartient pas à votre commission de se prononcer sur ce point à l'occasion du présent rapport.

2. Les dépenses improductives du secteur privé pesant sur l'épargne et la production.

Réduire les charges improductives de l'Etat sans veiller à la diminution des autres charges pesant sur le producteur et le consommateur, charges qui freinent dans une mesure comparable la capacité d'investissement, n'aurait qu'un sens limité. Ce serait en quelque sorte tromper le producteur et le consommateur et constituer un alibi aux bénéficiaires de telles charges.

Une autre source essentielle de dépenses improductives est en effet constituée par le coût excédentaire de la distribution des produits de consommation courante et ne nécessitant aucune prestation de service de la part du commerçant.

Au moment où va s'ouvrir le marché commun, cette situation est encore plus sérieuse que dans le passé : en effet, à *quoi servirait la concurrence* — pour autant que ses effets soient toujours *bénéfiques* — entre industriels et agriculteurs si les revendeurs

de leurs productions profitaient seuls des réductions de coût de revient envisagées ou si, pour les produits ne supportant pas les transports et consommés sur place, la marge globale du circuit de distribution demeurerait la même.

Le maintien de cette charge au niveau actuel qui, d'après les Comptes économiques de la Nation, s'élève à 2.500 milliards (1) pour l'ensemble de la production nationale, ne peut plus être accepté.

Il appartient à la puissance publique et au Parlement de prendre sur ce point parti en s'inspirant des divers systèmes (en les combinant et les associant au besoin) qui ont été en vain proposés depuis des années :

— marge globale licite définie par la loi suivant des barèmes professionnels variables par produit mais rendus publics et assortis d'une publicité permanente des prix à la production (proposition de loi n° 434 CR/53) ;

— « self-service » dans des magasins spécialisés ;

— coopératives de production ayant leur propre circuit commercial ou associées à des distributeurs de gros et détail intégrés (type grands magasins et prix uniques) ;

— chaînes volontaires ;

— suppression des Halles de Paris, interdiction de la profession de mandataire et création de gares marchés ;

— instauration du plan comptable professionnel obligatoire ;

— encouragements octroyés aux commerçants intégrés à une chaîne courte de distribution ;

— fiscalité défavorable aux seules opérations de négoce des produits de consommation courante.

Faute d'aboutir dans cette voie, il ne resterait plus que la nationalisation du circuit de distribution des principaux produits alimentaires assortie de règles très strictes. Il vaudrait mieux ne pas en venir à cette extrémité.

(1) La valeur ajoutée par le commerce en 1954 s'élève à 2.300 milliards.

3. Le coût intérieur, en francs, des opérations du commerce extérieur.

Dans l'état de ce dernier, *avant les décrets du 10 août et du 27 octobre*, le Gouvernement estimait le coût réel pour le budget des échanges avec les pays d'outre-mer et de l'étranger, à une somme d'environ 513 milliards, dont la décomposition figure annexe IV, compte tenu de la non-perception, d'ailleurs classique, des taxes indirectes. Le montant des seules subventions à l'exportation et à l'importation se chiffre à 180 milliards.

Cette somme est évidemment prélevée sur la collectivité au détriment de l'investissement.

Le premier devoir du Gouvernement paraît dès lors évident : il est de déterminer, parmi les opérations en cause, quelles sont celles qu'il entend le plus subventionner, même dans l'hypothèse où une hausse de prix conduira à une réduction de certaines productions ou à la raréfaction de certains objets.

Votre Commission des Finances n'entend pas se substituer à celle des Affaires Economiques pour faire des suggestions ; elle se borne à faire ressortir le caractère déraisonnable d'une politique commerciale et de prix dont l'aboutissement est une charge budgétaire supplémentaire.

Quand on compare ce coût à celui des investissements qui permettent de réduire nos importations de 500 millions de dollars environ au seul titre de l'industrie classique, on peut regretter la légèreté avec laquelle, sous le signe de l'anarchie, sont gaspillées des disponibilités financières très importantes si utiles dans le domaine de la production nationale.

4. Les dépenses inconsidérées.

Sur ce point, nous nous bornerons à rappeler les observations antérieures de MM. Mendès-France, Roubert, Berthoin, Pellenc, visant des dépenses en apparence productives mais en fait somptuaires, effectuées à fonds perdus faute d'un examen suffisant de leur efficacité ou de leur rentabilité.

Il s'agit essentiellement de nombreuses dépenses en matériel des départements ministériels aboutissant par exemple, dans l'armée, à des stockages de matériels rapidement périmés ou hors d'usage ou de dépenses d'investissements publics, généralement outre-mer, lancés sur une information insuffisante; à ce propos, les rapports de la Cour des Comptes doivent être médités, au même titre que, pris à titre d'illustration de telles erreurs, le rapport de MM. Beaudoin et Troisgros à l'Assemblée de l'Union française sur les travaux en Guyane (port ensablé, Institut Pasteur vide, pistes inutilisables, ou la construction du paquebot *Guyane*).

Encore qu'il s'agisse de sommes assez faibles eu égard au déficit de la balance des comptes, on ne saurait cependant les négliger, l'investissement productif judicieux requérant des transferts de crédits à son profit.

*
**

Au mauvais usage des fonds publics et privés découlant des dépenses ci-dessus s'ajoute un facteur redoutable, relevé dans *Le Monde* du 23 novembre, page 7, au titre de l'étude lancée par « Economie et Progrès », sur le coût aberrant de l'investissement et son seuil trop élevé de rentabilité, qui ne sont qu'une conséquence de plus de l'étendue de nos dépenses improductives.

TROISIEME PARTIE

L'ORIENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR DANS L'OPTIQUE DE L'EXPLOITATION OPTIMUM DE NOS RESSOURCES

Cette question se présente sous deux aspects :

— que faire d'abord pour assurer la mise en œuvre de moyens, industriels notamment, permettant de substituer sans esprit d'autarcie, des productions nationales à des importations ;

— ensuite, où exporter, quoi exporter et comment inciter le producteur à exporter.

Nous traiterons successivement ces deux questions. Cela fait, nous évoquerons très succinctement — pour que la Commission des Affaires Economiques puisse vous faire connaître à leur égard son sentiment circonstancié — les formalités imposées au commerce extérieur et les modifications qui paraissent souhaitables.

a) Le financement des investissements destinés à réduire la pression des importations.

Contrairement à une opinion trop facilement exprimée, le financement des investissements ne doit poser aucun problème délicat à partir du moment où seront réduites massivement les dépenses improductives. Nous avons évoqué cette question dans le chapitre précédent.

Mais ceci étant établi, le choix des moyens amenant les Français à financer sûrement et avec la bonne volonté souhaitable n'est pas indifférent.

L'aide à l'exportation vers l'outre-mer et l'étranger (voir annexe IV), pour arriver à des résultats peu décisifs eu égard aux sommes mises en jeu (environ 290 milliards de réduction des charges fiscales et sociales, non comprises des subventions s'élevant à 180 millions), représente par an une somme au moins égale

à celle nécessaire aux investissements permettant une économie annuelle dépassant 150 milliards de francs payables en devises (calculée au cours de 1 dollar = 350 francs).

Le coût global du commerce extérieur, aide à l'importation comprise, atteint 500 milliards. L'aide à l'exportation vers les pays étrangers en représente 70 % (voir annexe IV).

Si l'on veut assurer les investissements nécessaires à l'expansion de la production française, il paraît évident qu'il faille transférer à leur profit une partie de ces dépenses.

Aussi bien, parmi les mesures recommandées dans la proposition de résolution, figure l'incitation à l'investissement favorable aux exportations, et, par symétrie, la production nationale des produits se substituant aux importations.

Un protocole du Traité de Marché Commun autorise la réfaction des charges sociales et fiscales pendant période transitoire. Le Fonds de développement économique et social concourt chaque année pour 30 milliards environ à divers investissements industriels privés.

Autrement dit, sous des formes diverses, l'Etat et les contribuables payent un tribut non négligeable pour, d'une part, relayer le financement privé classique, d'autre part, faciliter les exportations.

Mais cela ne se fait pas sans mal et nécessite des arbitrages difficiles tant sont fortes les pressions des parties prenantes classiques, subventionnées du seul fait de leur existence dont le rapport n° 456 sur le deuxième plan a fait une sérieuse critique.

Il en résulte qu'à l'heure actuelle une large part des investissements essentiels souhaités par les directions techniques du Ministère de l'Industrie, conforme à l'esprit du tableau des pages 36 et 37, ne peuvent voir le jour. Le Ministère des Finances, en effet, exige des cautions trop élevées même en cas de garantie d'écoulement des produits, ou un taux d'intérêt trop lourd pour un amortissement normal, ou encore refuse l'autorisation d'émission d'actions ou d'obligations qui retireraient à l'Etat la libre disposition du marché qui lui permet de financer les « impasses » dues à l'importance des dépenses improductives.

Autrement dit, on ne peut plus différer la recherche de mécanismes financiers permettant de rendre moins dépendant du Ministère des Finances le financement des investissements productifs nouveaux permettant de lancer des fabrications se substituant aux importations ou accroissant les exportations valables. De cette manière, la direction du Trésor ne fera pas front avec la direction du Budget pour empêcher — comme c'est le cas actuellement pour l'industrie du caoutchouc de synthèse — la réalisation de projets qui nous libéreraient dans un court délai de coûteuses importations.

A titre d'exemple, tout un jeu de mesures pourrait être envisagé, le choix entre ces mesures ainsi que leur combinaison éventuelle demeurant seulement politique ;

a) La plus simple pourrait être — pendant la période de financement des investissements — et s'il y a lieu, d'amortissement des prêts, soit publics (si l'Etat y consentait), soit privés (émission d'obligations ou couverture de crédits par la Caisse des Marchés et le Crédit National) :

— d'une part, d'étendre aux émissions d'actions ou d'obligations participantes des entreprises nouvelles qui seraient créées pour répondre aux besoins définis ci-dessus (1) l'exonération fiscale accordée aux certificats d'investissement ;

— d'autre part, d'exonérer de leurs bénéfices, dans une limite à fixer, les sommes investies par les entreprises dans les mêmes activités, à condition qu'il s'agisse d'unités de productions nouvelles dont l'implantation serait approuvée par la puissance publique (Ministères de l'Industrie et des Finances), ou figurant déjà au troisième Plan.

L'épargne des particuliers et celle de entreprises telles qu'elles sont évaluées par la Commission des Comptes de la Nation permettent de penser que les sommes entrant en jeu sont d'un ordre de grandeur compatible avec les moyens disponibles ;

b) Les cadres et le personnel des entreprises intéressées soit à la production de ces produits de substitution, soit à leur

(1) A l'objection que cette solution conduit à donner aux cadres et au personnel un droit de regard sur la gestion et le profit des entreprises en cause, nous répondons que rien n'est plus naturel, puisqu'il s'agit d'une faveur fiscale qui doit avoir une contrepartie.

commercialisation, seraient autorisés à déduire de leurs revenus taxables un certain pourcentage du total de ceux-ci pour les investir dans la souscription d'actions ou d'obligations participantes émises par les sociétés nouvelles à créer, conformément aux vœux de la Puissance publique (voir supra), étant étendu que les dirigeants et actionnaires desdites entreprises seraient tenus à procéder de même, par un prélèvement sur leurs rémunérations, de tantièmes ou dividendes à concurrence d'une somme à fixer;

c) La loi du 23 mars 1941, dite des lettres d'agrément, serait remise en pratique de façon systématique, mais dans le cadre limite et strict des activités nouvelles ci-dessus visées, en vue de permettre le financement des investissements de départ, grâce à la garantie de vente des productions en cause dans un délai donné.

En contre-partie, le gage de l'Etat s'exercerait aussi sur les sociétés nouvelles, la créance pouvant être transformée en actions ou lui donnant le droit de se substituer aux fondateurs à due concurrence de la dette, conformément aux suggestions du rapport n° 599/C.R./56;

d) Une taxe parafiscale (encore que nous n'en aimions guère le principe) frapperait tous les produits traditionnels dont le remplacement serait décidé pour financer l'amortissement des crédits d'investissements ouverts pour la construction de ces unités nouvelles de production;

e) Des sociétés d'investissement seraient constituées par les grandes banques pour prendre les participations nécessaires dans les sociétés nouvelles créées, des avantages comparables à ceux accordés à FINAREP et COFIREP leur étant réservés.

A priori, les sociétés nouvelles à constituer relèveraient du seul secteur privé. Cependant, en raison de l'origine des matières premières (gaz de fours à coke, pétrole, gaz naturel) rien n'interdirait aux entreprises publiques telles que Charbonnages et Gaz de France, l'ONIA, la RAP, ou semi-publiques ou d'économie mixte comme la SNPA ou la Compagnie française de raffinage, la

SN REPAL, la S. N. M. A. R. E. P., de prendre l'initiative en s'inspirant des mesures préconisées dans le rapport 644/C.R./56 de votre Commission des Finances.

*
* *

Ceci dit, il convient et nous y insistons avec vigueur, de renoncer à une politique de prix qui taxe et pénalise la seule industrie alors que celle-ci doit, en raison de l'étroitesse actuelle du marché financier, trouver dans ses ressources propres une part essentielle de ses moyens de financement.

Les industries de synthèse, notamment, comme d'ailleurs la sidérurgie, sont, à ce titre, très mal placées à l'échelle internationale.

L'Allemagne a doublé ses investissements neufs chimiques de 1953-1956 grâce à un autofinancement de 80 %, soit à un taux légèrement inférieur à celui des U. S. A.

La France, dans la même période, accroissait les siens de 18 % à un taux d'autofinancement inférieur à 60 % et tombant à 50 % pour la chimie organique.

Comme la comparaison est la même (cf. rapport de la C. E. C. A. et de la Commission économique pour l'Europe), voire plus défavorable pour nous dans les autres industries, on voit le rôle décisif des pouvoirs publics en la matière.

S'ils ne changent pas de comportement (voir supra: Les charges improductives privées), mieux vaut, en ce qui les concerne, renoncer à nous entretenir de leurs ambitions pour l'industrie nationale.

b) Délai de réalisation de ces investissements.

Il est extrêmement court.

Le Traité de Marché Commun a été ratifié et un délai de quatre ans est ouvert avant sa mise en place effective à la fin de la première phase de la période de transition.

A cette date, les utilisateurs de matières premières et de biens d'équipement importés des pays de Marché Commun — faute de connaître et d'apprécier les productions françaises de remplacement — importeront sans hésiter même contre l'intérêt national.

Quant aux produits venant de pays tiers par rapport au Marché Commun, ils seront importés pratiquement sans frein à partir du moment où ils seront entrés dans la Communauté (art. 10), après avoir acquitté des droits « d'effet équivalent ».

A moins de faire jouer les clauses de protection (art. 108), dont la mise en jeu ne nous est pas laissée libre, il sera dès lors très difficile de chercher à renverser cette tendance, d'autant plus que les entreprises des partenaires auront en quelque sorte pris une place décisive dans les courants d'échanges.

Par exemple, si l'Allemagne décidait maintenant de construire plusieurs usines de caoutchouc de synthèse dont la capacité globale suffirait à satisfaire la Communauté, il serait presque impossible pour la France en 1961 de se décider à monter les usines nécessaires à ses besoins.

Nous en dirions autant pour la quasi-totalité des postes du tableau des pages 36 et 37.

Autrement dit, à ne pas prendre position tout de suite, il vaut mieux reconnaître que la France sera définitivement dépendante dans huit à dix ans à moins d'un miracle — et encore, ce miracle serait-il pétrolier ou nucléaire, l'indépendance ne serait pas assurée. En effet, faute de productions nationales de certaines matières premières synthétiques et d'outillage mécanique spécialisé correspondant à l'essentiel de nos besoins industriels, la France prendrait un retard technique décisif et les portes lui seraient fermées sur les autres au profit de nations moins industrialisées.

Gouvernement et industriels doivent donc se rendre compte de la gravité de la situation et agir en sorte qu'avant quatre ans les unités de production envisagées soient toutes en marche.

c) L'incitation à l'exportation.

L'effort que votre rapporteur considère primordial dans ce domaine des productions intérieures ne dispense évidemment pas d'une politique active d'exportation.

Mais — et la résolution n° 468/C.R./57 le relève — n'exporte pas qui veut, où il veut, et ce qu'il veut, comme il veut.

En réalité, le problème de l'exportation est multiple et repose sur un certain nombre de données précises :

a) il faut avoir des biens exportables en quantité et en qualité correspondant à la demande et aux conditions du pays importateur;

b) il faut que les clients existent, et s'ils existent, veuillent et puissent acheter et payer;

c) le prix payé par le client ne doit pas être un moyen de le subventionner au détriment de nos nationaux;

d) les formalités requises pour l'exportation doivent être simples mais honnêtes pour le producteur et l'Etat;

e) les truquages monétaires avoués ou occultes sont des palliatifs néfastes mais sont inévitables si certains des pays clients ou partenaires se refusent à tout esprit de coopération internationale réelle et sincère.

Examinons les conséquences de ces diverses données :

Où et quoi exporter :

Les deux propositions de résolution n° 582/C.R./54 (non rapportées) et n° 468/C.R./57 répondent à cette question sous une forme concise :

— le rappel des observations de M. Alric délimite assez bien le contour de nos exportations;

— l'aire géographique de celle-ci est au surplus limitée à l'heure actuelle — tant par l'attitude de certains pays que par les règles d'ordre divers décourageant le commerce international;

— l'évolution de la clientèle conduit à reviser le champ de nos exportations.

En effet:

— le marché des U. S. A. est fortement protégé en souvenir de la crise de 1929-1935 et du chômage qu'elle a engendré; il s'ouvre peu, et uniquement pour satisfaire des besoins instantanés ou marginaux (1);

— le marché des Dominions britanniques est soumis aux exigences de la préférence impériale et dès lors réservé, dans l'essentiel, à la Grande-Bretagne;

— les pays sous-développés d'Afrique et d'Amérique du Sud indépendants ou réputés tels, ont des moyens de paiement limités, ou bien produisent des biens qui concurrencent souvent ceux de nos territoires d'outre-mer (café, bois coloniaux, coton, par exemple). Souvent même les exportations de biens d'équipement européens sont assorties de crédits à long terme (cinq à huit ans) que nous ne pouvons pas toujours consentir. Au surplus, la violence des réactions de certains pays arabes fait hésiter les pays d'Europe à consentir libéralement de nouveaux crédits;

— les pays d'Europe occidentale ont, à l'exception du Danemark, des activités supplémentaires des nôtres (pour ne pas dire à peu près identiques), sauf dans le domaine agricole où la concurrence est plus localisée (vins d'Italie, du Portugal, d'Espagne; produits laitiers et pommes de terre de Hollande; riz d'Italie; huiles d'olives d'Espagne; fruits de Suisse, d'Italie, d'Espagne, etc.), mais non moins vive. On ne saurait négliger toutefois une donnée essentielle: les besoins globaux des pays d'Europe occidentale en produits agricoles sont tels (2) qu'une saine coordination des tâches et une intensification des efforts entre pays d'Europe, sous le signe d'une certaine répartition du travail, devrait permettre à la France d'améliorer sa position exportatrice dans cette zone à condition de n'en pas accorder le bénéfice aux producteurs marginaux et de le réserver au contraire aux producteurs qui respecteraient scrupuleusement le plan que la puissance publique établirait dans l'optique d'une exportation rationnelle des produits agricoles français (blé, sucre, viande, matières grasses) (voir *supra*, 1^{re} partie);

(1) Par exemple les ventes de certains appareils d'optique, d'automobiles de faible puissance (Renault, Simca, Volkswagen).

(2) Cf. Tableaux, pages 9 et 10, de la proposition de résolution n° 532, C. R. 1954.

— la Grande-Bretagne favorise ses Dominions, témoin son opposition à l'introduction des produits agricoles d'Europe dans la zone de libre échange, encore qu'elle n'ait pas fermé ses portes aux producteurs des pays qui ont fait le nécessaire effort (Hollande, Danemark) (1) ;

— l'U. R. S. S. et les pays d'Europe orientale ainsi que la Chine constituent d'immenses marchés dont les possibilités sont encore incertaines, mais ces marchés sont soumis aux règles dites du « Cocom » et du « Chincom », dont le principal effet est de rendre plus autarciques et puissantes les industries russes et chinoises et de leur donner les moyens de conquérir commercialement toute l'Asie et peut-être une partie importante de l'Afrique musulmane ;

— les pays d'Asie ont les yeux tournés vers les U. S. A. et l'U. R. S. S., motif pris de leur position politique dite anticolonialiste et de leur large assistance technique bilatérale sous toutes ses formes ;

— les pays d'Afrique, tous sous-développés, voient leurs achats limités par le volume des crédits que les métropoles leur allouent ou par la contre-valeur de leurs exportations de matières premières recherchées sur les marchés internationaux (pétrole, minerais de fer et de métaux non ferreux, fibres textiles, corps gras, etc.) ;

— enfin, et plus généralement, à mesure que les pays neufs s'émancipent, ils s'équipent pour produire certains biens que leur fournissaient autrefois les nations industrialisées (1) ou encore exporter dans des zones que les pays d'Europe croyaient réservées à leurs fabrications.

Il suffit de consulter tous les rapports du Conseil Economique et Social de l'O. N. U. sur le développement économique des pays sous-développés pour être convaincu de l'influence de cette tendance sur nos exportations.

Le choix de nos exportations par zones monétaires ou par groupes de pays est donc assez restreint et ne peut être laissé ni au hasard ni aux habitudes.

Il doit tenir compte des contre-parties que nous pourrions espérer.

(1) Nos récents succès en Allemagne pourraient nous rendre moins timides.

Par contre, il est un point sur lequel votre Rapporteur croit devoir insister même si les possibilités à court terme ne sont pas très étendues, en dépit d'efforts du côté de la France et de ses cocontractants : il s'agit des rapports économiques avec l'Est que nous pourrions rendre bénéfiques.

Cela suppose que nous ayions enfin une politique économique nationale, dans le sens élevé du terme, à la manière dont M. Dulles conçoit celle des Etats-Unis si l'on en croit une conférence de presse récente (1).

Cela ne signifie nullement prendre à l'égard de nos amis une position hostile, mais de leur faire admettre qu'il n'est pas porté atteinte à l'équilibre politique de l'U. R. S. S. et des U. S. A. par une attitude plus compréhensive à l'égard des besoins économiques réciproques de pays d'Europe et d'Asie.

A ce titre, la révision profonde des listes dites « Chincom » et « Cocom » s'impose. Il est souhaitable de le faire en commun. Sinon, les pays d'Europe, dont le nôtre, seront conduits à les revoir, en fonction de leurs propres nécessités, de façon unilatérale.

La Grande-Bretagne a déjà commencé. L'Allemagne occidentale s'engage dans cette voie, aidée d'ailleurs par la présence de l'Allemagne orientale.

On le comprend aisément d'ailleurs. L'examen attentif de ces listes Cocom et Chincom en fait ressortir la vanité pour tous ceux qui ont visité des usines orientales d'Asie ou d'Europe, le maintien des restrictions aboutissant seulement à développer encore la puissance des industries locales. Témoins non seulement les comptes rendus de mission de M. Rochereau en Chine, de l'un

(1) « Le but du Département d'Etat est de veiller sur les intérêts des Etats-Unis ; que cela nous fasse des amis ou non, cela ne nous inquiète pas », a déclaré M. Dulles au cours d'une audition à huis clos devant la Sous-Commission des crédits de la Chambre des Représentants, tenue le 18 juin dernier, au sujet du fonds de développement économique des pays étrangers (aide à l'étranger).

A un représentant qui lui dit que, de notoriété publique, le but du Département d'Etat était de se faire des amis, mais que l'on se faisait des ennemis en accordant des prêts modérés, M. Dulles a répondu : « Vous affirmez que le Département d'Etat a pour but de se faire des amis. Laissez-moi vous dire ceci : « Pas une seule minute, je ne pense que le but du Département d'Etat est de veiller aux intérêts des Etats-Unis. Quant à la question de savoir si nous nous faisons des amis, je ne m'en occupe pas. Si le fait d'accorder des prêts modérés sauve du communisme un pays, un peuple, une région dont le passage au communisme serait mauvais pour les Etats-Unis, je ne me soucie pas qu'ils nous aiment ou s'ils nous haïssent. Nous devons atteindre notre objectif ».

de vos Rapporteurs (1) et d'une délégation de la Commission de la Production industrielle (2) en U. R. S. S., mais encore les articles parus dans la presse technique américaine (3) sur les efforts allemands récents d'intervention sur le marché chinois (4).

A titre d'exemple, votre rapporteur a vu dans les usines soviétiques de Sverdlosk (fabrication de matériel de forage, de travaux publics et de sidérurgie), de Moscou (roulements à billes, machines-outils de Léninegrad (gros matériel électrique), de Stalinegrad (tracteurs agricoles et moteurs), des machines-outils de fabrication soviétique dont les types, modèles et caractéristiques

— sont notamment ceux ou celles figurant sur les listes soumises au titre du Cocom à un embargo total ou à un contrôle quantitatif des ventes (5),

— ou sont destinées, avec des rendements comparables, à des opérations semblables ou de même effet que celles des machines soumises auxdites restrictions (6).

Il en est de même pour la fabrication de vannes et compresseurs (7), de l'équipement chimique (8), de l'équipement pétrolier (9), de l'équipement électrique (10), de la fabrication de moteurs Diesels ferroviaires et marins, de matériel de génie civil, métallurgique, de travaux publics (11), de câbles électriques,

(1) Politique étrangère juin 1956 de la Commission de la production industrielle de guerre 1956 sous forme, de compte rendu usine par usine.

(2) Rapport Bousch, Coudé du Foresto, n° 143, C. R./56.

(3) Management Digest sur la fabrication des machines-outils et l'usine automatique de roulements à billes de Moscou.

(4) Le docteur Schacht crée une société Allemagne-Chine pour favoriser le commerce entre les deux pays.

« La course au commerce avec la Chine s'est ouverte sur le plan international », déclare un manifeste annonçant la création d'une société Allemagne-Chine, qui se propose de développer les relations économiques et culturelles entre les deux pays.

Parmi ses fondateurs on compte le docteur Schacht, ancien président de la Reichsbank, ainsi que des financiers et des industriels. La société va envoyer sous peu une importante délégation en Chine, où l'a précédée une mission de neuf membres appartenant au « Bureau du Commerce Oriental de l'économie allemande », fondé en 1952 (*L'Information* du 4 septembre 1957).

(5) Machines à rectifier (postes 1017 à 1027), tours (postes 1039 à 1043), fraiseuses et raboteuses (postes 1050 à 1052; 2050 à 2052), machines à former (postes 1070 à 1072, 2070), machines spéciales pour l'usinage des ailettes de turbines (poste 2080), brocheuses (poste 1087), machines à tailler les engrenages (poste 1088), machines à rôder, à reproduire, machines à pointer (poste 1002), aléseuses (poste 2002-2003), machines à forger (poste 2074).

(6) Tours verticaux à cycle et automatiques.

(7) Poste 1130-31-1380.

(8) Poste 1142.

(9) Postes 1150 à 1154.

(10) Postes 1220 à 1266.

(11) Postes 1305 à 1325.

de matériel de transport, de matériel ferroviaire, naval ou d'aviation ainsi que leurs accessoires (1), de matériel de radio et d'électronique (2), de roulements à billes, de navires de pêche, de tous métaux et d'alliages (3), de caoutchouc (4).

Votre Rapporteur en a vu assurer la fabrication ou a pu constater l'existence de tels matériels d'origine soviétique.

Enfin, dans le domaine des produits chimiques, le seul fait par l'U. R. S. S. d'avoir des usines considérables de pétrochimie et de carbochimie ultra modernes (par exemple Kouybitchen) laisse entendre que l'industrie et le commerce soviétiques sont aussi bien dotés que les nôtres, réserve faite de l'ampleur d'un marché non entièrement satisfait.

Que certaines de ces productions soient encore modestes, lorsqu'il s'agit de produits de consommation, ne change rien au fait que les restrictions au commerce n'ont aucun sens et peuvent seulement conduire à isoler du monde occidental 200 millions de Russes, 600 millions de Chinois et les inciter à penser que nos déclarations humanitaires en faveur de l'élévation du niveau de vie n'ont de valeur que pour les seuls ressortissants des pays non marxistes.

Quelle propagande gratuite pour les Nations de l'Est dans les circonstances internationales et dans les pays sous-développés qui n'ont pas tous une sympathie agissante pour l'Occident.

En échange de telles exportations vers l'Est (5), dont évidemment la limite est déterminée par le volume des produits orientaux qui nous seraient fournis, il nous appartient de préciser ce que nous désirons échanger.

A cet égard, on peut déjà savoir que du côté soviétique, les possibilités en pétrole brut, en charbon à coke, en bois ou pâtes de bois ne sont pas négligeables et qu'il s'agit là de matières premières indispensables à la politique de productions rationnelles définies dans la première partie du rapport (voir Annexe IV).

(1) Postes 1402 à 1417-1425 à 1485.

(2) Postes 1502 à 1597.

(3) Postes 1602-1630 (on sait à quel point est riche la minéralogie soviétique).

(4) Postes 1130-31-1380.

(5) La Chine est évidemment comprise sous ce vocable, les règles dites « Chincom » étant depuis quelques semaines quasi superposables à celles de « Cocom ».

De même, du côté polonais et roumain, on pourrait recevoir charbon, lignites, pétroles, suivant les pays (1).

Mais nous ne sommes pas seuls en cause. Nous n'exporterons que dans la mesure où nous ne serons pas concurrencés dans des conditions rendant vains nos efforts.

Le Traité de Communauté Economique Européenne devrait à cet égard permettre une coordination des tâches entre partenaires et remédier aux déséquilibres actuels que font ressortir depuis des années les documents publiés par la Commission Economique pour l'Europe: ne font-ils pas apparaître que chaque amélioration de la balance d'un des pays d'Europe occidentale a pour contre-partie, à peu de choses près, la détérioration à due concurrence de celles des autres et l'inéluctable nécessité, pour les pays d'Europe, de coordonner leurs efforts au lieu de se concurrencer.

Autrement dit, la balance globale reste, à peu de choses près, déficitaire d'un même montant.

D'ailleurs, à ne comparer que les balances des comptes allemandes, françaises et anglaises, il est frappant de voir l'évolution favorable de la première et celle défavorable des autres pour se rendre compte de la gravité du problème dans l'optique d'une politique dite européenne: ne risque-t-on pas, à l'intérieur d'un marché commun, de voir cohabiter, dans un climat d'aigreur réciproque, exportateurs triomphants, riches en devises, et importateurs mécontents, faute d'avoir coordonné leurs tâches, divisé le travail, réparti les efforts, utilisé au mieux et en commun leurs richesses naturelles.

Les tableaux eux-mêmes, dont la liste figure à l'Annexe IV, montrent clairement, à cet égard, la position fâcheuse de notre pays et l'obligation commune des partenaires de l'Europe des Six — s'ils respectent les traités de Rome — de renoncer à une politique concurrentielle de pays à pays.

(1) Ceci dit, les exportations françaises vers la Chine sont plus difficiles à réaliser que celles possibles en U. R. S. S., faute de moyens de paiement aussi amples.

Le rapport de notre distingué collègue M. Rochereau, n° 570-C. R.-56, fait en effet ressortir que, dans l'état actuel des choses, les exportations françaises, limitées à 12 milliards (valeur 1955), pourraient être compensées par des achats en Chine s'élevant pour un tiers en thé, un tiers en produits oléagineux, un tiers en soie, le solde en produits divers.

Cette réflexion nous conduit d'ailleurs à évoquer une notion plus générale.

Les tableaux eux-mêmes, dont la liste figure à l'Annexe IV, montrent clairement, à cet égard, la position fâcheuse de notre pays et l'obligation commune des partenaires de l'Europe des Six — s'ils respectent les traités de Rome — de renoncer à une politique concurrentielle de pays à pays.

Cette réflexion nous conduit d'ailleurs à évoquer une notion plus générale — à savoir la nécessaire correction des partenaires pour éviter les truquages monétaires.

A peine d'admettre le retour indirect « et honteux parce que clandestin » à une autarcie plus ou moins directe, la France doit à l'U. E. P., à l'U. E. O., à l'O. N. U., à la C. E. E., devant le Fonds monétaire, prendre une position excessivement stricte.

Les infractions économiques, les libérations des échanges ne se conçoivent pas sans une attitude réciproque, correcte et compréhensive des partenaires.

Sans doute ne sommes-nous pas irréprochables, les freins divers mis à l'importation (taxe d'importation de 15 %, licences d'importation, taux faible de libération) depuis quatre ans étant évidemment contraires à nos prises de positions officielles — mais inversement nos partenaires ne font pas mieux; ils font même pire.

Les U. S. A. recommandent la liberté de commerce mais protègent leur marché leur main-d'œuvre.

Les Allemands sont crédateurs en devises fortes mais font la fine bouche pour investir ou acheter en zone franc tandis qu'ils se substituent à la France et à la Grande-Bretagne, au Proche et au Moyen-Orient et investissent en zone dollar.

L'U. R. S. S. met à la vente de certaines matières premières des conditions, d'ailleurs fort compréhensibles, de revision des listes de produits soumis à l'embargo (Cocom), mais inversement les U. S. A. menacent leurs partenaires de l'O. T. A. N. s'ils ne respectent pas ces listes, dont nous avons relevé le caractère désuet, pour ne pas dire absurde, et nuisible à l'influence occidentale en Orient.

Les crédits étrangers systématiques, non compensés par une élévation sensible des achats des pays prêteurs chez leurs débiteurs, ne sont pas supportables par une Nation attachée à son indépendance politique et aux rapports d'égalité entre pays.

Les réserves d'or des U. S. A. croissent sans cesse au détriment de celles des autres pays d'Europe (sauf l'Allemagne).

Elles dépassent 22 milliards de dollars et sont supérieures à celles du monde entier, U. R. S. S. exceptée.

Les réserves d'or d'Allemagne occidentale s'élèvent à 5 milliards de dollars et sont deux fois celle de la zone sterling. Tous les mois s'accroît à l'U. E. P. de 130 millions de dollars le compte créditeur allemand.

Tout cela conduit à la contradiction des échanges.

Aussi la France sera-t-elle conduite, à défaut d'un changement d'attitude, non seulement à exploiter rationnellement ses ressources (voir 1^{re} partie), comme c'est son devoir, mais encore à réduire ses importations d'Allemagne et des U. S. A., malgré le Traité de Marché commun, et de rechercher vers l'Est et l'Amérique du Sud des compensations.

Ce n'est pas sans poser de problème politique, car une telle attitude en entraînerait certainement d'autres qui, aboutissant à une réduction des achats étrangers en Allemagne et aux U. S. A., conduiraient à risquer une crise économique mondiale justifiant les critiques du monde marxiste à l'égard du monde capitaliste.

L'aide à l'exportation.

La proposition de résolution n° 468/CR/57 évoque à cet égard divers moyens dont certains recouvrent plus ou moins les suggestions de nos collègues MM. Rochereau et Laffargue (proposition de résolution n° 586/CR/56; proposition de résolution n° 566/CR/57).

Elles sont toutes marquées en effet du même signe: encourager les exportations raisonnables.

Nous ne les analyserons cependant pas en détail au titre de l'aide à l'exportation, mais nous nous bornerons à en dégager les principes que retiendrait l'avis de notre Commission.

Il est déraisonnable de considérer avec faveur une mesure d'aide uniforme qui :

— d'une part, n'incite à aucun effort ceux dont l'exportation est déjà assurée avec profit (1) ;

— d'autre part, aboutit à subventionner deux fois la clientèle étrangère, une fois au titre de la réduction accordée sur les prix, une fois au titre de la surcharge fiscale supportée par les contribuables non exportateurs au profit des exportateurs.

L'aide à l'exportation au taux moyen d'environ 10 % de réduction sur les prix intérieurs, complétée par la taxe à l'importation de 15 % destinée à « protéger la production intérieure » n'a d'ailleurs nullement permis de remédier au déficit de la balance des comptes, témoin la situation prévalant fin 1956 et à la fin du premier semestre 1957.

Ainsi que nous l'avions déjà expliqué, des mesures de ce genre, camouflant une dévaluation et constituant à la fois un dumping déplaisant (volontiers reproché aux autres) et un remède sans portée aux motifs de notre déficit, n'auraient de signification qu'à la condition d'être transitoires et placées sous le signe de la réduction massive des dépenses improductives (voir 1^{re} partie).

De plus, elles ne constituent pas un « excitant » pour l'exportation qui *d'ailleurs ne peut s'entretenir et se développer sans un support intérieur suffisant* permettant d'atteindre des prix de revient moindres.

A ce titre, des mesures analogues en partie à celles recommandées pour le financement d'investissements nécessaires au développement de productions nationales fondées sur l'exploitation optimum de nos ressources doivent être envisagées.

(1) Cf. Conférence de M. Hirsh, Commissaire général au Plan.

Evoquées dans la proposition de résolution, nous nous bornons à les rappeler :

a) L'Etat prend à sa charge, à titre de prêt, le coût de l'investissement en machines neuves, supplémentaires, assurant une production dont le prix de revient soit indiscutablement compétitif;

— l'Etat est remboursé de ses avances par un prélèvement sur la différence entre le prix de vente à l'étranger et le prix de revient industriel sortie usine, amortissement compris;

— la garantie de l'Etat est assurée par les dispositions de la loi sur le nantissement;

b) L'Etat autorise l'amortissement accéléré de l'outillage neuf mis en place pour satisfaire les exportations nouvelles à prix de revient réduit et l'amortissement des études sur une période nettement plus courte que la durée normale d'utilisation des équipements et outillages servant à la fabrication considérée ou l'étalement des commandes à l'exportation;

c) S'inspirant de la législation allemande qui a été en vigueur jusqu'à ces derniers mois, tant que l'Allemagne a eu besoin de se constituer un large volant de devises fortes, les bénéfices faits à l'exportation sont totalement détaxés à condition d'en réinvestir une partie dans de nouvelles opérations d'exportations et de recherches techniques;

d) Dans le cas de matériels dont la clientèle française est constituée, pour une large part, par les administrations civiles et militaires ou des établissements publics ou des entreprises nationalisées, une prime raisonnable sera consentie par les acheteurs pour faciliter les études préalables, la puissance publique restant évidemment maîtresse de son choix entre fournisseurs et techniques.

Sans doute la prise de mesures de ce genre, nécessitant l'instauration du plan comptable professionnel obligatoire, réclamé par votre Commission depuis le mois d'avril 1948 (1)

(1) Rapport Poher, n° 325, du 29 avril 1948.

doit-elle conduire la France, compte tenu du Protocole du Traité de Communauté économique européenne, à signifier à ses partenaires les modifications, cette fois-ci honnêtes, du système d'aide à l'exportation et de protection des industries nationales.

Mais étant donné le caractère spécieux de l'opération du 10 août 1957, une telle prise de position ne devrait pas soulever de difficultés graves, surtout si elle se plaçait, dans le cadre, ou sous le signe, d'une politique d'ensemble favorable à l'investissement productif libérant la France des pressions subies depuis vingt-sept ans en matière de commerce extérieur.

A ce titre, nous rappellerons les termes employés dans la proposition de résolution, résumant notre pensée sur ce point:

— rendre aux Français le goût et l'envie d'épargner pour investir et chercher pour trouver, serait infiniment plus valable que tous les mécanismes de soutien uniforme donnant à ceux qui exportent déjà sans peine un superbénéfice dont près de la moitié retourne à l'Etat du fait de l'impôt direct et à ceux qui peinent une aide bien insuffisante pour leur permettre de remédier à notre déficit.

Grâce à la combinaison de telles mesures — générales et particulières — on pourra,

d'une part:

— encourager, au besoin par une aide appropriée non permanente, la production de biens exportables au lieu de subventionner uniformément et automatiquement des exportations quelles qu'elles soient;

d'autre part:

— réduire substantiellement le coût de l'aide actuelle et d'y substituer pour la part voulue, découlant dans une large mesure du Plan, toute forme valable de concours sélectif à la production de biens exportables (contrats d'exportation assortis ou non de clauses d'équipement, crédits d'équipement, réfections fiscales en faveur d'investissements concourant aux exportations matérielles ou intellectuelles ou des profits découlant d'opérations d'exportations agréées, etc.).

Il n'est pas rare, et des exemples peuvent être cités à l'appui de cette affirmation, de voir des industriels refuser des marchés importants à l'exportation. Des mesures draconiennes, allant jusqu'à la réquisition, devraient être envisagées contre les entreprises responsables d'agissements aussi contraires à l'intérêt national.

Les recommandations de nos distingués collègues MM. Lafargue et Rochereau, qui ont fait l'objet des propositions de résolution n° 586 du 3 juillet 1956 et 566 du 28 mars 1957, recouvrent, dans une certaine mesure, les observations ou suggestions faites dans la proposition de résolution n° 468/CR/1957, présentement rapportée.

La première concerne l'évocation des charges diverses imposées à l'économie française et qui se trouvent être plus lourdes, soit par leur point d'application, soit par leur structure, que celles imposées aux économies étrangères concurrentes.

La seconde tend à demander des réductions précises d'impôts sur les bénéfices industriels ou commerciaux, ou les revenus des personnes physiques en faveur des exportateurs, lorsque le rapport du chiffre des exportations du marché intérieur dépasse certains pourcentages.

En fait, ces deux propositions soulèvent certaines des questions qui se trouvent évoquées, sur un plan plus général, dans la proposition de résolution n° 468. Votre Rapporteur vous suggère d'en retenir les principes, au même titre que votre Commission a retenu les siennes à l'occasion de la proposition dont il a été l'auteur et dans la mesure où elles s'imbriquent avec celles qui figurent dans le présent rapport de la Commission des Finances.

*
* *

A ce sujet, il nous est apparu nécessaire d'évoquer rapidement la question si controversée des formalités imposées aux exportateurs et importateurs dans le cadre du mécanisme des licences d'importation ou des autorisations d'exportation, d'autant plus que le Gouvernement vient, par décret du 10 août 1957, de prendre des dispositions nouvelles au sujet des échanges de la zone franc.

1° Des formalités.

Il n'appartient pas à votre Commission de prendre position à cet égard puisque cette question relève fondamentalement de la responsabilité de la Commission des Affaires économiques. Elle se bornera cependant à rappeler la nécessité de simplifier considérablement les opérations et démarches en s'inspirant des principes directeurs suivants :

a) S'il appartient à tous les ministères techniques intéressés de formuler des avis sur les questions de leur compétence et de leur ressort, par contre, *une seule autorité ministérielle* doit avoir pour mission de *penser* notre politique commerciale extérieure, d'*orienter* et de *coordonner* l'action de l'ensemble des services administratifs qui ont vocation d'échanges extérieurs, — et cela dans le but d'arriver à une unité de doctrine et de direction.

Une telle organisation existait en France avant 1936; elle avait donné des résultats très appréciables. Il convient d'y revenir, en l'adaptant aux impératifs nouveaux des échanges extérieurs;

b) La dualité d'attribution qui intervient depuis 1945 entre les deux directions économiques extérieures du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère des Finances doit disparaître; s'il appartient au premier de dire s'il est politiquement utile que des traités de commerce soient conclus avec tel ou tel pays, il appartient au Ministre des Affaires économiques de négocier les accords, tant qu'un Secrétariat d'Etat au commerce extérieur n'aura pu être instauré sous son autorité;

c) L'aspect strictement fiscal des recettes à provenir d'une intensification des productions nationales de substitution et des exportations ne doit pas prévaloir sur leur intérêt économique;

d) Le choix des importations ne doit plus dépendre d'une transaction entre producteurs et importateurs, mais d'une politique à long terme fixant les objectifs de production à atteindre;

e) Les formalités doivent être réduites de façon que les opérations d'exportation et d'importation prévues au Plan se déroulent automatiquement auprès des banques et de la douane

sur simple visa du Ministère des Affaires économiques et du Plan, étant entendu que la publicité la plus large sera faite tant aux opérations permises qu'à celles interdites tant que la situation ne sera pas redressée, et avant l'ouverture effective du Marché commun (4 ans).

Sur le plan pratique, il convient:

a) D'appliquer dès maintenant et en attendant une réforme d'ensemble les dispositions de l'article 35 de la loi de finances du 4 août 1956 concernant l'organisation du commerce extérieur; il prévoit que les services du commerce extérieur relevant exclusivement du Ministre chargé de l'Economie nationale, ce Ministre sera chargé de l'établissement des programmes généraux du commerce extérieur et des objectifs partiels assignés aux différents ministères, ainsi que de procéder aux arbitrages nécessaires en cas de conflits.

Le § 2 dudit article dispose que le Gouvernement devra procéder, avant le 31 décembre 1956, à des rattachements de services en vue de doter la Direction des relations économiques extérieures des organes nécessaires à son bon fonctionnement.

Le règlement d'administration publique qui devait déterminer les modalités d'application de ces principes et préciser les liaisons administratives utiles doit être établi et promulgué sans délai compte tenu, s'il y a lieu, des suggestions de la Commission présidée par M. le Conseiller d'Etat Renaudin qui étudie et pose des mesures destinées à aménager les rapports entre les diverses administrations s'occupant du commerce extérieur;

b) De revenir, dès qu'une liste de contingents et de restrictions d'importations aura été établie en fonction de la mise en place de plan de productions nationales visées dans la première partie du rapport, sur les dispositions du décret du 15 juillet 1957 et suivants, imposant le paiement anticipé d'une large part des importations autorisées, toutes ces dispositions risquent de conduire à des ruptures de stocks.

Autrement dit, au formalisme actuel qui paralyse les initiatives doit faire place une très large liberté de réalisation des opérations dans le cadre d'un programme nouveau, défini en fonction des principes ci-dessus énoncés.

2° *Les décrets du 10 août 1957
et l'arrêté du 26 octobre 1957.*

Les conclusions contenues dans la première partie du présent rapport auraient presque pu nous dispenser d'évoquer d'autres aspects du problème soulevé dans la proposition de résolution n° 468/CR/57.

Votre Commission n'a pas cru devoir cependant limiter ses observations à l'exposé d'une politique nouvelle du commerce extérieur fondée sur l'exploitation rationnelle de nos ressources, quelque importante soit cette question, quelque primordiale soit cette manière d'approcher le problème soumis à la France depuis des décades.

En effet, l'habitude a été prise de croire à la vertu salvatrice d'une opération monétaire, sans devoir se préoccuper des raisons profondes de notre déficit; *cette optique étant erronée, la répétition d'une erreur ne peut produire d'heureux résultats.*

Il nous faut donc une fois de plus lutter contre un mythe et, à ce titre, évoquer la philosophie des décrets dont il vient d'être question, sans nous attarder d'ailleurs à tel ou tel point de détail concernant l'un ou l'autre d'entre eux.

a) *A la lettre*, l'instauration d'une taxe de 20 % à l'importation et d'une réfaction de 20 % à l'exportation, ne peut s'assimiler à une dévaluation considérée comme un changement de la valeur légale de la monnaie nationale par rapport à l'or pris comme étalon;

b) De même, cette double opération ne peut être considérée en contradiction avec la libération des échanges puisqu'en principe, rien n'interdira les importations si ce n'est que provisoirement sont maintenues des restrictions sous forme de contingents;

c) Mais les données ne sont pas si simples :

— il y a en fait des discriminations et « non libération » des échanges par le seul fait d'une protection systématique supplémentaire de 20 % des produits nationaux, déjà protégés par des droits de douane, et, à cet égard, les produits importés ne peuvent pas être considérés comme mis en concurrence normale avec les produits nationaux;

— la protection accrue à l'importation et l'aide augmentée à l'exportation constituent une mesure de dumping tant décriée quand certains produits étrangers rentrent en France à des prix nettement inférieurs à ceux consentis sur le marché d'origine;

— avant l'arrêté du 26 octobre 1957, ce dumping était d'autant plus marqué que diverses matières premières n'étaient pas frappées de la taxe de 20 % à l'importation, tandis que les produits qui les incorporent et fabriqués sur le plan national bénéficiaient de la ristourne de 20 % à l'exportation.

S'il est normal d'inciter à l'exportation et de freiner les importations, il convient de le faire avec discernement. Une mesure automatique et générale ne permet pas les choix qui s'imposent à nous depuis 30 ans entre importations indispensables et rationnelles et *celles dues à notre seule paresse intellectuelle, ou à une consommation désordonnée*, et qui en constituent une part essentielle.

— l'exonération de taxe à l'importation pour les produits énergétiques et les matières premières textiles n'aurait incité personne, ni à économiser et utiliser au mieux les premiers, ni à rechercher et à utiliser les produits de substitution des seconds.

En bref, aucune des modifications à apporter à la structure de la production industrielle et de la production agricole n'est amorcée;

— les offices des changes étrangers ont pris pour une dévaluation réelle l'opération « + 20 p. 100 » et la cotation du franc sur le marché parallèle ou les places étrangères s'en est ressentie à plein. Il en résulte que, pour une marchandise vendue 1.000 F à l'exportation :

— le Fonds de stabilisation des changes encaisse en devises la contrevaletur de 1.000 F — 200 F;

— la déprime sur le franc (celle-ci, au 1^{er} septembre 1957, s'élevait à 5 p. 100);

— l'Office des Changes verse 800 F à l'exportation,

— Le Trésor décaisse..... 200 F, et

— le Fonds perd 1.000 F en devises.

	200 + 20	
Autrement dit, il faut accroître de		soit
	1.000	

22 p. 100 les exportations, pour arriver à recevoir le même volume de devises que par le passé.

La décote de 20 p. 100 sur les surplus agricoles n'étant pas suffisante pour assurer l'exportation normale de ces produits, au prix du marché mondial, il est douteux qu'à la fois le Trésor et le Fonds de stabilisation des changes y gagnent en même temps.

Inversement, toute importation de produits étrangers conduit aux opérations suivantes : dans l'hypothèse d'un produit valeur 1.000 dollars (soit au cours officiel 350.000 F, et au cours officieux 440.000 (420.000 + prime de 20.000 F),

L'importateur paie 420.000 F dont 70.000 vont au Trésor et 350.000 à l'Office des Changes; donc le coût en francs des devises achetées correspond à 440.000, d'où une perte pour le Trésor de 20.000 F s'il achète sur le marché libre.

L'observation ci-dessus prend de ce fait une valeur plus grande encore puisqu'à la perte en devises égale ou équivalente à la déprime s'ajoute la perte en francs d'un pourcentage au moins comparable.

Autrement dit, l'opération se solde par une dévaluation de fait plus profonde que celle qui eut été légalement de 20 p. 100.

On a pu se demander, dès début septembre, si les mesures en cause conduiraient au redressement profond, permanent de la balance des comptes, témoin l'évolution constatée en août 1957.

Il nous apparaît que cet optimisme est exagéré. L'action conjointe — du contingentement strict, voire même de l'interdiction d'importer se substituant à la libération relative des échanges — d'une réduction relative de certains prix à l'exportation, chaque fois que les réfections de charges fiscales et sociales s'ajoutent à des garanties de prix ne dépassant pas 20 p. 100 — d'un renchérissement des importations de produits finis tendant à réduire la demande intérieure — a certainement eu pour effet d'inciter à des ponctions sur les stocks et à des déplacements de fournitures au profit de productions intérieures et ainsi de diminuer provisoirement la pression des importations.

Mais la part considérable de nos importations de matières premières et de demi-produits industriels ou d'énergie dans le total des importations (environ 45 p. 100) ne peut laisser de place à l'optimisme tant que la production nationale de telles matières n'aura pas considérablement augmenté.

Et à supposer même que la réfaction de 20 p. 100 favorise nos exportations de produits finis de façon sensible, leur accroissement devrait être considérable pour être bénéfique, ce qui nous ramène à la question déjà soulevée plus haut.

A ce titre il convient de tenir compte des réactions de nos partenaires à l'égard de l'opération du 10 août — ne la considèrent-ils pas indiscutablement comme une mesure de dumping, soumise à risques de rétorsion à moins, comme le laisse entendre « l'Economist » du 17 août, qu'il s'agisse d'un préalable au réaligement général des monnaies européennes, lequel permettrait sans doute de porter le taux réel de dévaluation de la monnaie française autour de 35 %.

La presse, d'ailleurs, n'a pas caché, à la même époque, que l'échéance de septembre serait difficile, à moins d'un concours international ; ainsi, se pose à nouveau la question de savoir dans quelle mesure la France peut s'assurer des crédits à long terme en devises, sans présenter un plan de redressement réel et sérieux fondé sur l'utilisation rationnelle de nos ressources nationales ; nous avons longuement évoqué cet aspect du problème au cours de la première partie de notre rapport.

d) Enfin, il apparaît surprenant que la France, instigatrice du traité de la C. E. C. A. et de la Communauté Economique

Européenne dont certains articles interdisent les manipulations monétaires unilatérales, se lance, sans consultations sérieuses préalables, d'une part, dans une dévaluation truquée, d'autre part, dans la création d'un double taux de change officiel suivant la nature des produits importés, et décide en matière de charbon et d'acier d'une discrimination par rapport à d'autres matières premières et divers produits.

Au point de vue de la correction politique dont nos gouvernants se font officiellement les vertueux défenseurs, cela paraît d'autant moins sérieux que quinze jours plus tôt, le 25 juillet, les débats sur le Marché commun se terminaient sous le signe d'un enthousiasme européen sans nuage et d'une incitation à l'effort honnête.

e) Et encore ne faisons-nous pas état des complications de tous ordres imposées aux opérations d'exportations traditionnellement traitées internationalement en francs dont les factures ne peuvent être établies par les producteurs, faute de savoir quels sont les cours du franc — par rapport à un étalon international fixe — auquel ils seront payés.

Aussi paraît-il nécessaire de rappeler nos observations antérieures sur les conditions d'une opération d'alignement monétaire.

Sauf mesure prise délibérément pour des raisons d'économie intérieure (diminution de la Dette publique, allègement des comptes débiteurs, élargissement brutal de la masse monétaire, réévaluation des investissements par rapport aux liquidités, etc.), une dévaluation ne peut avoir aucun effet favorable si les facteurs qui lui ont donné naissance demeurent :

— la part trop lourde des dépenses publiques improductives, notamment militaires, de transferts économiques et sociaux défavorisant l'investissement, accroît la demande des biens de consommation dans un marché tendu, en partie alimenté par des importations étrangères ; il en résulte une hausse ininterrompue des prix d'autant plus forte que le taux élevé de l'emploi — même si ce dernier est mal réparti — favorise toute demande de relèvement de rémunérations ;

— le taux d'investissements productifs est demeuré exceptionnellement faible sous l'effet d'une politique de prix démagogique, irréfléchie, indépendante de l'utilisation des produits, malgré le concours financier de l'Etat à certains secteurs privilégiés (E. D. F., G. D. F., Charbonnage, Sidérurgie, Recherches pétrolières), et toute modification dans la politique des prix risque d'entraîner une reprise, justifiée ou non de revendications.

Ainsi une dévaluation officielle camouflée :

— ne peut diminuer le poids de nos charges militaires, tant que la politique française sera fondée sur le maintien d'un budget militaire, fondé ou non, identique en valeur réelle ;

— ne réduira pas le poids des prestations sociales et de la charge qu'elles entraînent, qui se trouveront quelque temps après la dévaluation au même niveau, à moins de supposer que les salariés, et généralement les bénéficiaires de la politique sociale, resteront passifs devant la dégradation du pouvoir d'achat ou la dévaluation ;

— ne remédiera pas à certains aspects malthusiens de notre politique — la hausse des prix intérieurs profitant, le passé l'a prouvé, beaucoup plus aux marginaux ou aux « improductifs », aux « tertiaires », en tout cas — qu'à certains secteurs de base dont les prix restent sous la domination ou le contrôle de l'Etat ;

— accroît, au moins à due proportion, — le coût en devises des importations, considérées à plus ou moins juste titre incompressible à moins que la qualité des produits exportés soit accrue à un point tel que le surcroît de dépenses en devises soit légèrement compensé.

Nous avons vu ce qui en était de l'accroissement vraisemblable des exportations. Si sensible puisse-t-il être, il est limité du fait même de l'existence de concurrents et du maintien des mauvais facteurs de notre économie.

Nous savons par ailleurs que rien ne permet d'espérer une profonde modification du volume des dépenses publiques, tant sont retranchées derrière leurs habitudes toutes les parties pre-

nantes, tant aussi nous nous avérons incapables de reviser nos vues sur l'Afrique du Nord.

Les mécanismes sociaux sont devenus un droit et la profonde réforme de l'assiette de leur financement et du mode de distribution et de répartition de leurs prestations, permettant d'en réduire le coût sur les prix et de développer la masse salariale directe, n'est envisagée nulle part.

Les industries de synthèse et de transformation françaises ne peuvent enfin, sans profondes réformes et considérables développements de leurs bureaux d'ingénieurs, prendre l'essor leur permettant de compenser sérieusement les importations et rien n'est même tenté à cet égard, une aveugle fiscalité métropolitaine s'opposant à favoriser études, recherches et réinvestissements des profits de celles-ci, malgré les avis répétés du Conseil supérieur de la Recherche scientifique.

En fait, l'opération peut tout au plus se solder par un allègement provisoire.

QUATRIEME PARTIE

LES MESURES A COURT TERME L'EMPRUNT EXTERIEUR

Tout l'effort tenté dans la 1^{re} et 2^e partie du rapport se réfère à des mesures permanentes, dont l'effet ne peut être immédiat.

Il serait absurde de croire qu'après s'être entêtés pendant soixante-dix ans dans une politique économique malthusienne et opposée au progrès technique, on puisse redresser d'un seul coup la situation.

De même qu'il fallut à la Libération prévoir un « plan de remise en marche » de dix-huit mois, dont le Commissariat au Plan aurait assuré le relais s'il avait été fondé, comme l'avaient souhaité — à titre personnel d'ailleurs — vos rapporteurs, sur une conception non point libérale et persuasive, mais autoritaire et rigoureusement planiste « en devises comme en matières », il faut maintenant trouver les ressources en devises nécessaires pour atteindre la date de mise en route des unités de production « libératrices » et dont la mise en place ne saurait être laissée au seul gré des entrepreneurs.

L'échéance de la première phase de la période provisoire visée au Traité de Marché Commun ne permet pas plus de différer ni le lancement des productions de substitution ni le financement intercalaire en devises de nos importations de produits et matières que les fabrication françaises nouvelles rendront inutiles dans trois à quatre ans.

De l'avis de votre Commission, la voie dans laquelle il conviendrait de s'engager est la suivante, valable même dans le cas de dévaluation officielle ou de facto.

I. — A défaut de l'application d'un plan rigoureux et impératif restreignant l'usage de certains produits — dans le genre des décisions du répartiteur il y a plusieurs années — la

Puissance publique passerait des conventions avec les professions « organisées » (à l'exclusion des autres) :

a) Accordant — en échange d'un programme d'exportations directes ou assurées en association avec des transformateurs — les devises nécessaires à leurs importations, la trésorerie devises des membres étant alimentée sur les comptes « EFAC » dont le pourcentage réservé serait relevé, à condition du rapatriement rapide du solde des devises découlant des opérations d'exportation et du réemploi dans les trois mois desdites devises ; il est bien entendu que cet avantage serait compensé par l'interdiction totale d'importer des matières premières ou produits finis autres que ceux dont il convient de développer la production en France ;

b) Ouvrant droit à l'amortissement accéléré (cinq ans au plus) pouvant aller jusqu'à l'amortissement dans l'année fiscale de la mise au point (ou en place) industrielle des investissements effectués, en vue de réduire dans les produits finis la part des matières premières étrangères en proportions importantes (l'exemple de la loi allemande du 30 juin 1933 en matière d'industries mécaniques et celui de la loi américaine en matière de fabrications requises par l'Etat pourraient être utilement appliqué) ;

c) Instaurant des contrats d'exportation en en limitant initialement le bénéfice aux producteurs retenus en raison de leurs prix de revient, de la qualité permanente de leur production, de leurs larges marchés d'exportation ;

d) Autorisant l'ouverture de crédits « revolving » en devises fortes pour le financement d'achats de certaines matières premières, notamment des fibres textiles, en échange de contrats de réexportation de produits finis, quitte à ce que la consommation intérieure soit légèrement freinée, ce qui présupposera d'ailleurs un rigoureux contrôle des prix, mais au seul échelon de la distribution ;

e) Facilitant, par la suppression de toute double imposition, la création de sociétés professionnelles qui soient :

— ou bien responsables techniquement du commerce extérieur avec les pays dont l'économie est planifiée (U. R. S. S.,

Chine, Pologne, Hongrie, Roumanie, Yougoslavie, Argentine, Brésil), ou ceux dont l'économie est soumise aux aléas d'un développement économique très faible dans un cadre moins rigide (Pakistan, Pays d'Extrême-Orient, etc.), ainsi que de l'exécution des contrats d'exportation souscrits par les producteurs à la demande de l'Etat en vue de satisfaire les engagements pris à l'occasion d'accords commerciaux ou dans le cadre d'opérations particulières à long terme, telles que les installations d'usines ;

— ou bien chargées de coordonner les opérations commerciales avec les pays susvisés et assurer leur exécution matérielle ;

f) Incitant, en s'inspirant des dispositions prévues dans le rapport n° 644, C. R. 1956, quand cela s'avérerait utile en raison de l'importance économique des productions en cause, les capitaux étrangers à s'investir en zone franc pour y développer, en association avec des partenaires français valables, des productions se substituant à des importations (Gleason, Cincinnati, Cabot, Diversey, etc.) ou y participer à la fabrication de produits nécessaires à l'ensemble de l'Europe occidentale, et notamment des membres de la Communauté économique européenne ;

g) Limitant l'ouverture de crédits bancaires en devises fortes à l'engagement ferme de créer en France (ou de participer à la création), au besoin en association avec des partenaires étrangers, des unités de production destinées à remplacer les importations par des fabrications nationales.

II. — Simultanément seraient mis au point divers mécanismes fiscaux inspirés des idées suivantes, dans le but d'avoir mis en place, *avant le délai de 4 ans précité*, les unités de production appropriées.

Ces mesures seraient de quatre ordres :

A. — D'abord, prise de dispositions immédiates incitant aux investissements utiles et à l'exportation (1).

(1) Voir p. 67 et s.

B. — Parallèlement, réduction sensible des dépenses en devises au titre de l'acquisition de licences étrangères.

Il n'est évidemment pas question de faire à cet égard une politique nationaliste au petit pied. Il s'agit seulement de laisser entendre aux entreprises que la passation intégrale par frais généraux du montant des redevances ou de l'amortissement du prix d'achat des brevets français d'origine étrangère sera autorisée à la seule condition, d'une part, que le contrat soit assorti d'une autorisation d'exportation des produits fabriqués, d'autre part, qu'un montant égal à ladite redevance ou audit amortissement sera dépensé en recherches propres à l'entreprise, ou versé au centre technique professionnel dont elle relève, sauf dérogations exceptionnelles justifiées par l'intérêt national et sur avis du Conseil supérieur de la Recherche scientifique.

C. — Instauration immédiate des règles assurant à l'Etat qu'en contrepartie des avantages consentis ou des facilités accordées l'intérêt public sera respecté.

Il s'agit là essentiellement du plan comptable dont l'application par les entreprises en cause conditionnerait l'octroi des concours de tous ordres accordés, dont notamment :

— le droit aux amortissements accélérés ;

— la suppression de doubles impositions de participation en cas de participation à des sociétés emboîtées (Mère et filiales) ou communes destinée à l'exportation ou au développement de productions nationales nouvelles ;

— la détaxation au titre des B. I. C. des exportations (éventuellement, sous la réserve des zones monétaires ou de l'obtention de devises fortes pour des opérations polyangulaires).

D. — La négociation de crédits étrangers (1).

Vos rapporteurs l'estiment possible, voire même souhaitable, mais dans la seule mesure où la négociation sera précédée de l'établissement du plan de redressement envisagé, mettant en

(1) Cf. Malterre rapport au Conseil Economique (juin 1957).

œuvre, et par priorité, l'utilisation optima de nos ressources nationales, qui pourront être considérées alors comme un atout dont l'intérêt dépasse notre pays.

Autrement, on ferait œuvre nuisible, toute aide extérieure faisant plus de mal que de bien à un pays malade profondément, sans volonté, sans but, que nul ne dirige si ce n'est vers l'assouvissement de satisfactions passagères, mais auquel ses gouvernants font des promesses inconsidérées et contradictoires.

Nous en avons suffisamment dit en tant d'occasions qu'il paraît inutile de nous répéter à ce sujet :

- la création et l'orientation du Fonds national de la Recherche scientifique ;

- les incitations fiscales à la recherche et au réinvestissement dans de nouvelles recherches des profits découlant de recherches antérieures (Conclusions du C. S. R. S.) ;

- la liaison Industrie-Facultés et Laboratoires d'Etat ;

- la création d'une société de financement de la recherche appliquée (voir Annexe V) (Conclusions du C. S. R. S.) pour la promotion de techniques françaises.

L'existence du plan comptable devrait donner les assurances nécessaires à la puissance publique pour éviter toute fraude.

III. — Le programme des fabrications nationales étant supposé mis au point — et cela ne nécessitera aucun délai sérieux si nous nous référons à nos informations directes — il serait convenable et sensé de négocier un emprunt étranger permettant de couvrir — pendant deux ans et demi à trois ans, délai de mise en place des investissements nouveaux — notre déficit à la cadence de 200 milliards par an.

Il est difficile, en effet, de réduire nos importations de produits énergétiques, à moins de freiner une expansion dont le maintien à la cadence actuelle est fragile, tant que nos dépenses improductives sont si lourdes (1).

(1) Rapport Alric n° 879 Annexe. Rapport de la Commission Economique pour l'Europe.

L'effort immédiat ne peut porter que sur l'équipement mécanique, les matières premières et les biens de consommation non durables et la viande, les œufs, les volailles, dans l'hypothèse de deux années de production agricole normale.

Mais vos Rapporteurs sont formels. Se présenter devant un prêteur quelconque sans un programme décisif de redressement et de réduction massive de nos dépenses improductives, c'est perdre son temps ou se vendre (1).

(1) Nous avons fait figurer Annexe VI le questionnaire adressé au Gouvernement sous forme de questions écrites sur les divers points soulevés dans le rapport, mais auxquelles nous n'avons pas eu l'honneur d'avoir une réponse.

ANNEXE I

Balance générale des paiements entre la zone franc et les pays étrangers.
(En milliers de dollars, monnaie de compte.) (1 p. 83)

DESIGNATION	RECETTES		DEPENSES	
	1955	1956	1955	1956
I. — <i>Payements courants.</i>				
A. Marchandises (exportations, importations)	3.621.511	3.687.744	3.718.987	4.620.733
B. Touristes et voyageurs.....	195.254	154.721	169.217	232.7
C. Transports	148.529	168.462	292.670	430.98
1. Maritimes	100.228	116.405	255.698	389.105
2. Autres	48.301	52.057	36.972	41.882
D. Assurances	34.663	31.711	42.013	41.203
E. Revenus du capital.....	152.139	199.289	87.249	103.567
F. Services divers	218.848	233.973	291.420	374.932
1. Revenus du travail.....	9.940	11.053	103.268	130.10
2. Revenu de la propriété intellectuelle	33.422	38.464	70.697	78.
3. P. T. T., Radio.....	8.899	7.885	4.525	5.801
4. Autres services divers.....	166.587	176.571	112.930	160.958
G. Recettes et dépenses gouvernementales	695.847	580.331	153.184	161.330
a) Recettes et dépenses du Gouvernement français (opérations du Trésor public):				
1. Intérêts des emprunts publics.	10.159	19.075	71.020	65.252
2. Recettes et dépenses des postes français à l'étranger.....	472	651	50.800	62.15
3. Contribution à des organismes internationaux	»	»	6.320	6.789
4. Autres recettes et dépenses administratives diverses	4.780	4.137	16.837	18.182
b) Dépenses et recettes de gouvernements étrangers	680.436	556.468	8.207	8.938

DESIGNATION	RECETTES		DEPENSES	
	1955	1956	1955	1956
H. Règlement d'opérations nées pendant la période des hostilités.....	293	2.249	2.591	2.460
J. Opérations diverses	140.398	140.097	48.973	68.945
K. Annulations et rétrocessions.....	9.766	8.660	4.323	5.738
Totaux	5.217.248	5.207.237	4.810.627	6.042.659
Solde des paiements courants.....	»	-835.422	+406.621	»
II. — Opérations en capital.				
A. Investissements et crédits privés.....	267.212	253.152	200.469	166.710
1. Liquidation et constitution d'investissements privés français à l'étranger	41.887	29.175	84.430	81.070
2. Constitution et liquidation d'investissements privés étrangers en zone franc	191.854	208.887	93.639	85.640
3. Crédits privés	»	»	22.400	»
4. Divers	33.471	15.090	»	»
B. Investissements et emprunts publics..	1.030	43.735	200.168	185.655
1. Emprunts et remboursements d'emprunts français à l'étranger.	»	42.618	198.208	156.929
2. Liquidation et constitution d'investissements publics français à l'étranger	1.030	1.117	1.960	28.726
Totaux	268.242	296.887	400.637	352.365
Solde des opérations en capital.....	-132.395	-55.478	»	»
Solde général	»	-890.900	+274.226	»
III. — Règlement du solde général.	274.226	»	»	890.900
C. Aide extérieure et Union européenne de paiement	537.667	220.450	153.828	»
1. Aide américaine (1).....	537.667	99.760	»	»
1 bis. Aide économique à la Yougoslavie	»	»	»	»
2. Crédit accordé par l'Union européenne de paiements.....	»	120.690	154.828	»

(1) Les recettes pour 1955 se répartissent comme suit en 1.000 dollars: aide américaine, 59.383; participation américaine aux dépenses en Indochine, 344.280; aide américaine directe à l'Indochine, 134.002. Pour 1956, la répartition est la suivante en 1.000 dollars: aide américaine, 86.046; participation américaine aux dépenses en Indochine, 10.163; aide américaine directe à la Tunisie, 3.551.

DESIGNATION	RECETTES		DEPENSES	
	1955	1956	1955	1956
D. Mouvement des avoirs en or et en devises	34.879	844.096	708.255	146.438
1. Mouvement des avoirs publics en or	»	5.681	145.578	»
2. Mouvement des avoirs publics en devises	»	722.340	425.926	»
3. Mouvement des soldes des comptes des accords de paiements.....	»	81.734	36.050	»
4. Mouvement des avoirs privés en devises	»	»	60.202	145.694
5. Mouvement des comptes étrangers en francs	34.879	»	»	»
6. Arbitrages de devises.....	»	»	»	»
7. Opérations en cours.....	»	34.341	50.499	»
E. Erreurs et omissions.....	16.311	»	»	27.208
Totaux	863.083	1.064.546	863.083	1.064.546

Tableau résumé des principaux postes de la balance des comptes en 1956.

Source: rapport Majorelle.

Le pétrole dans le commerce extérieur de la France.

Importations et exportations des principaux produits (1).

PRINCIPAUX PRODUITS	QUANTITES (Unité: quintal métrique).		
	Importations.	Exportations.	Balance Export. Import.
Blé	15.263.382	8.827.421	— 6.435.961
Total des céréales.....	23.942.024	13.161.357	— 10.780.687
Sucres	3.471.194	8.151.603	+ 4.680.409
Combustibles minéraux solides.....	197.822.407	74.195.976	— 123.626.431
Produits pétroliers	260.289.952	55.264.485	— 205.025.467
Laines	2.072.420	877.427	— 1.194.993
Coton	3.222.849	466.576	— 2.756.273
Caoutchouc	2.099.479	534.339	— 1.565.140
Cuir et peaux.....	1.092.502	423.668	— 668.834
Bois	14.049.323	20.614.750	+ 6.565.427
Matières servant à la fabrication du papier	8.944.715	292.753	— 8.651.962
Fer, fonte, acier.....	17.115.339	59.224.375	+ 42.109.036
Cuivre	1.820.994	145.080	— 1.675.914
Industrie mécanique			
Total du commerce extérieur...			

PRINCIPAUX PRODUITS	VALEURS (Unité: milliers de francs.)		
	Importations.	Exportations.	Balance Export. Import.
Blé	50.286.437	20.643.063	— 29.643.374
Total des céréales.....	78.336.399	31.196.019	— 47.140.380
Sucres	20.211.409	40.315.745	+ 20.104.336
Combustibles minéraux solides.....	135.335.579	45.948.328	— 89.387.251
Produits pétroliers	214.679.267	66.206.034	— 148.473.227
Laines	106.732.553	89.638.838	— 17.093.715
Coton	83.664.746	37.700.893	— 45.963.853
Caoutchouc	51.955.551	22.200.834	— 29.754.717
Cuir et peaux.....	30.997.721	22.727.251	— 8.270.470
Bois	35.932.915	35.942.289	+ 9.374
Matières servant à la fabrication du papier	34.896.015	1.240.892	— 35.655.123
Fer, fonte, acier.....	72.562.428	276.651.975	204.089.547
Cuivre	60.862.717	6.182.992	— 54.679.725
Industrie mécanique			
Total du commerce extérieur...			

(1) Chiffres du commerce spécial (métropole et France d'outre-mer).

Importation de l'étranger (en valeurs).

	1950	1956
	P. 100.	P. 100.
Energie	20,72	22,40
Matières premières et semi-produits	46,57	46,86
Moyens d'équipement	13,50	12,81
Produits alimentaires	12,45	12,25
Produits industriels de consommation	6,76	5,68

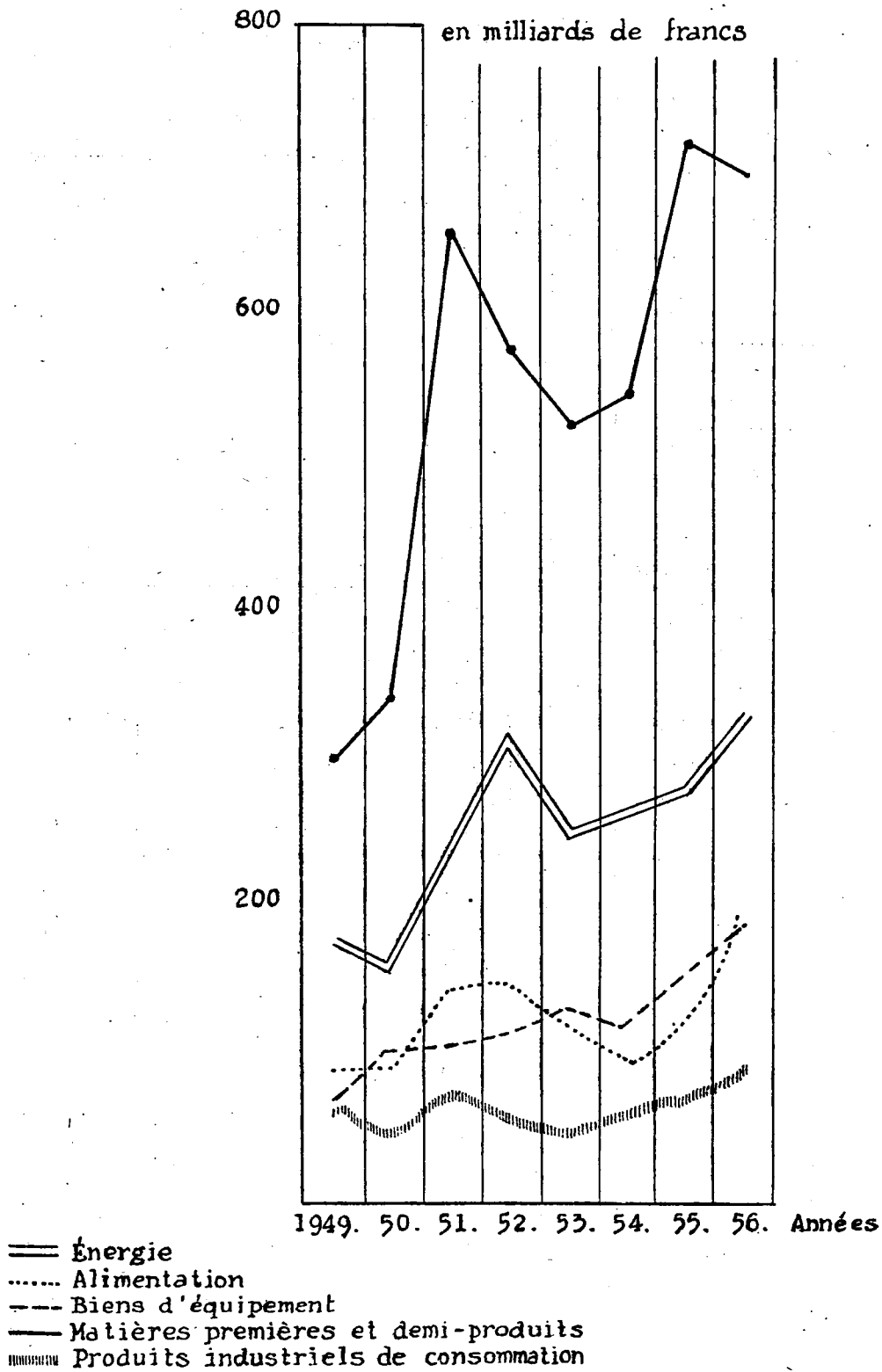
Tableau des importations et exportations (pays étrangers) en 1954-1955-1956.

(En chiffres arrondis.)

Source: Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France (pages 14 et 15).

PRODUITS	SOLDES PAR ANNEES (EN MILLIARDS)		
	1954	1955	1956
Produits agricoles	+ 148	+ 270	— 75
Energie	— 177	— 192	— 272
Textiles	— 69	— 40	— 55
Métaux non ferreux.....	— 38	— 64	— 51
Produits sidérurgiques	+ 140	+ 190	+ 170
Produits chimiques	+ 30	+ 26	+ 15
Caoutchouc	— 15	— 30	— 25
Pâtes à papier et chimiques.....	— 22	— 30	— 40
Biens d'investissements	— 45	— 38	— 75
Biens de consommation durables.....	+ 35	+ 35	+ 45
Autres produits industriels.....	+ 50	+ 45	— 35
Total pour l'industrie.....	— 140	— 109	— 330
Total général	— 148	— 80	— 415

ÉVOLUTION DES IMPORTATIONS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE
EN VALEUR ET PAR "GROUPEMENTS DE DESTINATION"



ANNEXE II

Importations de l'étranger.

TABLEAU I

Biens d'équipement.

ANNEES	SELON	SERVANT	PART EN POURCENTAGE	
	la M. G. F. (1).	à la production.	des importations	
			totales.	de produits finis.
	(En millions de francs.)			
1949	78.410	60.637	8,88	59,73
1950	103.741	88.039	11,11	54,84
1951	113.132	97.927	7,65	49,66
1952	120.594	108.465	8,80	59,42
1953	138.170	115.672	10,58	60,45
1954	126.643	116.404	10,48	61,27
1955	154.996	135.471	10,86	57,60
1956	193.914	156.080	10,30	55,70

(1) Nomenclature générale des produits.

TABLEAU II

Indice de valeur des biens d'équipement importés de l'étranger.

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
100	111	123	131	132	153	177

COMPARAISON ENTRE L'IMPORTATION DES BIENS D'ÉQUIPEMENT ET LE VOLUME DE LA PRODUCTION

I. — *Tableau établi en indices.*

1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
a) 100	111	123	131	132	153	177
b) 123	139	145	141	154	169	187
c) 87,5	101,4	101,5	97,3	102,8	109,4	120,5
d) 131	149	173	157	172	197	223

a) Indice du tableau 2 ci-dessus: valeur des biens d'équipement importés.

b) Indice de la production industrielle, base 100 en 1938 (source: I. N. S. E. E.).

c) Bilan énergétique: livraisons aux consommateurs en millions de tonnes d'équivalent charbon (source: C. E. C. E.).

d) Cas des industries de transformation de métaux (indice +).

+ de la production industrielle sur la base de 100 en 1938.

II. — Comparaisons en poids (milliers de tonnes).

DESIGNATION	1938	1951	1952	1953	1954	1955	1956
-------------	------	------	------	------	------	------	------

Matériel de levage et de manutention, matériel pour travaux publics, industrie lourde et mines.

A. — Production	178,6	148,3	160	180	164,4	190,1	113,2
B. — Importations de l'étranger.	»	40,5	35,6	32,9	26,5	30	22,7
Pourcentage de B par rapport à A.	»	27	22	18	16	15,7	20

Machines-outils.

A. — Production	26	41	48,5	42,5	37,8	41,5	»
B. — Importations de l'étranger.	»	30,8	31,7	18,7	18,5	23,3	11,8
Pourcentage de B par rapport à A.	»	75	65,3	44	49	56	»

Machines et appareils pour industries chimiques et alimentaires.

A. — Production	32	52	54	41,7	45,7	59	27
B. — Importations de l'étranger.	»	7,9	6,4	6,9	7,4	9,3	4,5
Pourcentage de B par rapport à A.	»	15,1	11,8	16,5	16,4	15,7	16,6

Matériel textile.

A. — Production	14,4	39,1	31	21,4	23,9	25,6	14,2
B. — Importations de l'étranger.	3,7	15,9	16,2	13,1	13,7	14,9	7,9
Pourcentage de B par rapport à A.	25,6	40,6	52,2	61,2	57,3	58,2	55,6

Machines pour les industries du papier, du carton et de l'imprimerie.

A. — Production	6,2	11,3	11	9,9	10,6	13,1	7,1
B. — Importations de l'étranger.	3,9	5,1	4,4	3,9	5	5,9	3,4
Pourcentage de B par rapport à A.	62,9	45,1	40	39,3	47,1	45	47,8

ANNEXE III

Balance des biens de consommation non durables.

(Année 1956.)

DESIGNATION	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	Etranger.	Zone franc.	Etranger.	Zone franc.
(En milliers de francs.)				
Articles en caoutchouc autres que les pneus (1)	1.074.132	1.683.979	1.811.033	3.668
Pelleteries (poste 43)	4.767.949	176.681	7.224.009	32.976
Couvertures (poste 62-01)	39.082	965.502	672.743	39.237
Chaussures (poste 64)	1.061.885	8.910.205	2.035.942	165.882
Outillage divers; articles de coutellerie (poste 82)	3.832.092	4.050.220	4.756.501	3.174
Ouvrages divers en métaux communs (poste 83)	1.959.188	4.127.350	2.318.766	4.583
Articles de literie et mobilier (poste 94) ..	1.600.666	4.866.681	1.604.675	6.135
Boutons, crayons, briquets (postes 98-01, 98-05, 98-10)	483.708	608.531	553.684	2.447

(1) Postes 40-07, 40-09, 40-10, 40-12, 40-13, 40-14, 40-15 et 40-16.

ANNEXE IV

Coût pour le budget de l'Etat du commerce extérieur.

(Année 1956.)

Sources: réponse de M. le secrétaire d'Etat au budget à une question écrite de M. Monnier, député (*Journal officiel* du 15 mai 1957, page 2398).

DESIGNATION	MONTANT DES CHARGES pour le commerce avec:			
	l'étranger.		les pays d'outre-mer. (1)	
	Subven- tions.	Détaxa- tions (2).	Subven- tions.	Détaxa- tions.
	(En millions		de francs.)	
1° <i>Avantages à l'exportation.</i>				
a) Produits industriels.....	98.600	190.000	»	72.000
b) Produits agricoles.....	46.000	17.950	2.800	8.000
c) Exportations diverses.....	»	700	2.900	»
Total	145.200	208.650	5.700	80.000
Total par zone d'échanges.....	353.850		85.700	
Total des charges à l'exportation.....	439.550			
N. B. — Dont garantie de prix.....	29.000	»	»	»
Remboursement de charges fiscales.....	25.000	»	»	»
Assises sur les salaires.....	32.000	»	»	»
2° <i>Avantages à l'importation.</i>				
a) Remboursement de charges sociales...	»	»	»	»
b) Subventions:				
1. Budgétaires:				
Produits agricoles.....	»	»	4.200	»
Produits industriels.....	23.000	»	1.650	»
2. Parabudgétaires	»	»	»	»

DESIGNATION	MONTANT DES CHARGES pour le commerce avec:			
	l'étranger.		les pays d'outre-mer. (1)	
	Subven- tions.	Détaxa- tions (2).	Subven- tions.	Détaxa- tions.
	(En millions de francs.)			
c) Ristournes sur droits de douane et sus- pension de droits de douane (3) :				
Produits industriels.....	»	15.000	»	»
Produits agricoles.....	»	30.000	»	»
Total	23.000	45.000	5.850	»
Total par zone d'échanges.....	68.000		5.850	
Total des charges à l'importation.....	73.850			
Total des charges du commerce extérieur.	513.400			
3° Produits agricoles.				
a) Céréales :				
Exportations	24.100	1.150	1.400	»
Importations	»	17.600	»	»
b) Bétail et viandes :				
Exportations	1.800	3.800	»	»
Importations	»	(4) 6.500	»	»
c) Pommes de terre :				
Exportations	550	»	»	»
Importations	»	(5) 40	»	»
d) Autres produits :				
Exportations	20.150	13.000	1.400	8.000
Importations	»	5.860	4.200	»
Total	46.600	47.950	7.000	8.000
Total par zone d'échanges.....	94.550		15.000	
Total pour les produits agricoles.....	109.550			
Coût du personnel de l'office des changes.	897			

(1) Y compris Maroc et Tunisie.

(2) Il s'agit de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe sur les prestations de services.

(3) Il n'a pas été possible d'évaluer séparément le montant des ristournes et celui des suspensions totales.

(4) Pour l'ensemble des « produits animaux ».

(5) Pour l'ensemble des « légumes ».

ANNEXE V

Note sur la position française vis-à-vis des restrictions apportées au commerce Est - Ouest.

I. — Historique.

Sur l'initiative des Etats-Unis, l'Occident a pris, à partir de 1948, un ensemble de mesures afin de restreindre au maximum l'exportation à destination des Pays de l'Est de produits d'intérêt stratégique. L'embargo a été étendu à toutes les exportations vers la Chine communiste lors de l'entrée de ce pays dans la guerre de Corée, en 1950.

En 1951, le « Battle Act » précisait qu'aucune aide militaire, économique ou financière ne devrait être accordée aux pays n'appliquant pas les mesures d'embargo des exportations vers l'Est. Un groupe consultatif groupant les pays membres de l'O. T. A. N. fut constitué, qui se divise en deux Comités de travail: le COCOM, ou Comité de coordination, et le CHINCOM, chargé du contrôle des exportations à destination de la Chine et de la Corée du Nord.

Chargé de coordonner les différentes mesures nationales de contrôle des exportations stratégiques vers les Pays de l'Est, le COCOM a élaboré trois types de listes de produits:

Premier Groupe. — Articles que tous les pays participants ont accepté de contrôler.

Deuxième Groupe. — Listes nationales de produits que chaque pays soumet à son contrôle.

Troisième Groupe. — Listes publiées par l'Administration américaine en application des dispositions du Battle Act.

La coopération entre les Etats-Unis et leurs alliés ne s'est pas développée sans difficultés. En 1952 et en 1953, de nombreux pays européens continuèrent à autoriser l'exportation vers les Pays de l'Est de produits inscrits sur la liste d'embargo. Néanmoins, l'aide américaine à ces pays fut maintenue, « le Président des Etats-Unis considérant que la cessation de l'aide irait de toute évidence à l'encontre des intérêts de la sécurité américaine ».

Sous la pression d'un courant d'opinion qui se dessinait en Europe (spécialement en Grande-Bretagne) en faveur d'un accroissement des échanges Est-Ouest, il apparut cependant nécessaire, dès la fin de 1953, de procéder à une révision du système et à une simplification des listes de produits soumis au contrôle.

Les modifications apportées par le COCOM étaient les suivantes:

- maintien de l'embargo strict sur les armes, les munitions, le matériel atomique;
- réduction à 170 catégories d'articles de la liste internationale des embargos;
- réduction de 90 articles à 20 de la liste des produits contingentés.

Parallèlement, les listes du « Battle Act » furent également simplifiées. Les articles soumis à l'embargo furent réduits à 217.

Cet assouplissement des listes devait permettre un renforcement des contrôles :

- contrôle de la destination des marchandises ;
- contrôle des transactions et des transits.

L'impression d'ensemble qui se dégage de cette revision est l'adoption d'un « régime de croisière » du contrôle des exportations vers l'Est, adapté à la probabilité d'une longue période de tension internationale.

Ce relâchement, qui coïncidait avec une offensive commerciale de l'U. R. S. S., a provoqué une légère augmentation des échanges Est-Ouest (Tableau I).

En dehors du COCOM, un embargo total est maintenu — en principe — sur les échanges avec la Chine communiste. Cependant, ce dispositif tend à s'effriter de lui-même sous la pression des faits et du bon sens.

C'est ainsi que l'Angleterre a annoncé son intention de faire désormais un usage très large de la procédure dite « exceptionnelle ». Et les Travailleurs y poussent Bevan.

C'est en plein accord avec la Grande-Bretagne que la Malaisie vient d'autoriser l'envoi de caoutchouc vers la République populaire chinoise.

Des tracteurs britanniques, des machines, des camions, des moteurs Diesel pour navires, des tôles ont suivi ou suivront bientôt le caoutchouc vers les ports chinois.

M. Eden lui-même est intervenu auprès du Président Eisenhower pour que les mesures de contrôle soient considérablement assouplies et remplacées par le régime en vigueur depuis août 1955 avec l'Union soviétique.

La Belgique, l'Italie, l'Allemagne, le Danemark ont adopté la même attitude.

II. — Quel jugement peut-on porter sur la politique d'inspiration américaine de restriction au commerce Est-Ouest ?

Si l'embargo se justifiait dans les circonstances qui ont conduit à sa mise en œuvre, il apparaît de plus en plus clairement, même dans les milieux les moins suspects de tendresse pour les régimes communistes, que son maintien, aujourd'hui, coûte finalement plus à l'Occident qu'il ne lui rapporte.

1. — Il prive les industriels de l'Ouest d'une masse de clients et freine ainsi l'expansion économique des pays occidentaux.

2. — Il accroît en même temps la dépendance économique des pays satellites et spécialement de la Chine vis-à-vis de l'économie soviétique en favorisant l'intégration commerciale de toute cette région.

Des chiffres incontestables extraits du rapport des Nations Unies sur l'économie mondiale peuvent être cités à l'appui de cette affirmation.

a) Par rapport à l'avant-guerre.

Le volume total du commerce effectué entre les pays communistes était, à la fin de la période 1946-1955, deux fois et demi supérieur à ce qu'il était avant la deuxième guerre mondiale, tandis que les échanges de ces pays avec le reste du monde étaient réduits de moitié par rapport à l'avant-guerre.

b) Par rapport à la période qui a précédé les mesures d'embargo.

Alors qu'en 1947 l'ensemble des pays d'Europe orientale ne participaient au commerce extérieur soviétique que pour 40 p. 100 environ, leur part est passée à 80 p. 100 en 1951.

Depuis 1950, les échanges de la Chine et des pays du Bloc de l'Est ont plus que quintuplé.

3. — *Il stimule très efficacement la recherche et la fabrication de produits frappés d'interdit dans les pays soumis au blocus.*

a) Il convient d'abord de souligner que la quasi-totalité des produits inscrits sur les listes du COCOM sont fabriqués en Union soviétique et dans les pays satellites;

b) Pour les quelques produits interdits qui n'y sont pas fabriqués, un effort de recherche est systématiquement poursuivi afin de s'affranchir de la dépendance technique de l'Occident.

Le résultat atteint va donc à l'encontre du but recherché.

C'est une utopie de penser que nous parviendrons à provoquer l'asphyxie économique de ces pays.

C'est une erreur grave de priver l'Occident d'une masse de clients nécessaires à son expansion économique et d'accroître la dépendance économique des pays satellites vis-à-vis de l'économie soviétique. Il est particulièrement grave de laisser la Chine nouvelle s'équiper avec le seul concours extérieur des ingénieurs et des techniques soviétiques, ceci d'autant plus que la Chine ne ménage pas ses efforts pour faciliter ses échanges avec l'Occident.

Je voudrais à cet égard rappeler une déclaration faite par notre collègue, M. Henri Rochereau, à son retour de Chine.

« L'emprise technique de la Russie sur la Chine, disait-il, est réelle et les Chinois ne s'en cachent pas. Ils disent très ouvertement que c'est l'absence des techniques occidentales qui les obligent à avoir recours aux seules techniques actuellement à leur disposition, soit les techniques soviétiques, soit les techniques de Tchécoslovaquie et d'Allemagne orientale. »

III. — Néfaste pour l'Occident, la politique de restriction des échanges Est-Ouest est particulièrement dangereuse pour l'Europe de l'Ouest.

a) Nous devons prendre pleinement conscience que le plus grand danger qui menace les pays capitalistes d'Europe occidentale n'est pas d'ordre militaire. C'est d'être dominé techniquement, économiquement et, par suite, idéologiquement par les pays communistes, dont la cadence de développement est plus rapide et dont la politique est tout entière centrée sur une perspective à long terme et sur une volonté de puissance, alors que la nôtre — spécialement en France — est tout entière dominée par le très court terme et par la volonté de jouissance.

b) Si les Etats-Unis, du fait de leurs richesses, de leur puissance économique et de leur dynamisme, n'ont pas à redouter ce danger dans la même mesure que l'Europe occidentale, ils doivent cesser de considérer que ce qui leur paraît bon

pour eux est également bon pour l'Europe occidentale. S'ils sont incapables de le comprendre, nous devons faire en sorte que des mesures que nous considérons comme néfastes cessent de nous être imposées.

c) Un certain nombre de pays de l'Europe occidentale — l'Angleterre et la France en particulier — vivaient en partie, avant la dernière guerre, du revenu de leurs placements à l'étranger. Obligés de liquider ces avoirs pendant la guerre, ils se trouvent aujourd'hui dans l'impérieuse nécessité d'équilibrer leurs achats à l'étranger par leurs exportations, c'est-à-dire par le fruit de leur travail.

L'expérience des récentes années a amplement montré qu'un commerce uniquement centré sur l'hémisphère occidental et ses dépendances ne permettait pas à ces pays d'assurer dans des conditions satisfaisantes l'équilibre qui conditionne leur indépendance. Des mesures ont été prises, en vue de pallier la pénurie de dollars dont souffrait l'Europe occidentale. Si elles ont permis à ces pays de réparer leurs ruines consécutives à la guerre et de restaurer leur économie, il n'en demeure pas moins qu'un déséquilibre profond persiste, qui est dû à une structure peu satisfaisante de leurs échanges extérieurs.

Le marché américain, fortement protégé et principalement importateur de matières premières, ne sera jamais qu'un marché d'appoint pour les exportateurs européens. Par contre, les pays de l'Est, exportateurs d'un certain nombre de matières premières et importateurs de produits manufacturés nécessaires à leur prodigieux effort d'équipement, sont beaucoup plus complémentaires des économies des pays de l'Europe occidentale.

Alors que l'Europe occidentale doit, de toute nécessité, développer ses échanges avec l'hémisphère oriental si elle veut parvenir à l'équilibre de ses échanges, que constatons-nous ?

Le *Bulletin économique pour l'Europe*, édité à Genève par la Commission économique des Nations Unies, montre que les produits importés des Pays d'Europe orientale représentaient 8,5 p. 100 des importations de l'Europe occidentale en 1937; ils n'en représentaient plus que 2,9 p. 100 en 1954.

De même, les produits exportés vers l'Europe orientale représentaient 7 p. 100 des exportations de l'Europe occidentale avant la guerre; ils n'en représentaient plus que 3 p. 100 en 1954.

L'énoncé de ces chiffres peut paraître cruel si l'on songe que le rétablissement des échanges de l'Europe occidentale avec les Pays de l'Est au niveau d'avant guerre suffirait vraisemblablement à supprimer la pénurie européenne de dollars et la dépendance politique qui en résulte.

Un certain nombre de pays européens ont mesuré tout le dommage qui résultait pour leur économie de ces errements et ont déjà redressé la situation. Une fois de plus, il semble que la France ait beaucoup tardé à en prendre conscience.

IV. — La France, étant donné la structure de sa balance commerciale, ne peut, en effet, se permettre de rester à l'écart des marchés russes et chinois.

Il est dès lors regrettable :

a) Qu'elle n'ait pas tiré parti des assouplissements à la politique d'embargo que d'autres (les Anglais, les Allemands, les Japonais) ont enterrée sans bruit;

b) Qu'aucune initiative efficace n'ait été prise jusqu'ici par notre pays pour établir sur des bases nouvelles ses relations commerciales avec les Pays de l'Est.

1. Le déficit alarmant de la balance commerciale française implique le transfert de certaines importations de matières premières payables en dollars et en livres sterling et le développement de nos exportations de produits manufacturés. Les Pays de l'Est sont précisément à même de nous fournir un certain nombre de matières premières (pétrole, charbon, bois, coton) qui nous permettraient d'économiser dollars et livres. L'expansion de l'économie française implique également le développement de nos exportations, actuellement très insuffisantes, de produits manufacturés (mécanique, électricité, chimie, etc.) dont les Pays de l'Est sont importateurs.

2. Etant donné cette situation, il nous paraît regrettable que la France n'ait pas tiré parti des assouplissements à la politique d'embargo que d'autres ont enterré sans bruit (1).

Les échanges de l'Allemagne occidentale avec le bloc sino-soviétique se sont accrus de 154 millions de dollars en 1955, ceux du Royaume-Uni de 147 millions de dollars, ceux de la France de 70 millions seulement.

Alors que les exportations allemandes et anglaises sont essentiellement composées de produits manufacturés, les principaux produits exportés par la France ont été du blé, de la farine, de la viande, du sucre.

3. Non seulement nous n'avons pas tiré tout le parti possible de l'évolution intervenue dans les échanges Est-Ouest, mais aucune initiative sérieuse n'a été prise par la France, malgré les deux missions de M. Rochereau, pour développer son commerce avec l'Est, en améliorer la structure et établir sur des bases nouvelles ses relations commerciales avec le bloc sino-soviétique.

Sur le plan politique.

Une déclaration de M. le Ministre des Affaires étrangères, dans les premiers jours du Gouvernement Guy Mollet, à l'égard de certains aspects de la politique de Washington avait suscité quelques espoirs. Nous attendons toujours qu'elle se traduise en actes.

En 1956 et en 1957, notre collègue, M. Rochereau, a conduit en Chine une délégation, d'ailleurs non officielle, dont le but était surtout de préparer un cadre nouveau pour des échanges accrus entre les deux pays. Ses missions ont été couronnées de succès, mais si nous disposons d'un moule mieux adapté (accord sur le paiement des marchandises), rien n'est fait pour le remplir efficacement, tandis que la mission allemande de M. Otto Wolff paraît susciter un grand intérêt en Allemagne.

Sur le plan technique.

a) Les accords de paiement actuels entre l'Est et l'Ouest, qui sont surtout bilatéraux, constituent un *système étriqué et primitif*, propre à gêner l'expansion ultérieure de ces accords. Il est donc nécessaire d'élaborer des accords de paiement plus souples et permettant de donner aux échanges Est-Ouest un cadre plus libéral. La France devrait, à cet égard, apporter son appui total aux efforts poursuivis par M. Myrdal, Secrétaire de la Commission économique pour l'Europe, en vue d'établir un système de compensation multilatérale visant à faciliter les paiements entre l'Est et l'Ouest.

(1) En 1954, les échanges franco-soviétiques ont représenté 1,50 p. 100 du total des échanges de la France avec l'étranger.

b) L'organisation du commerce extérieur dans les pays à économie planifiée est d'une nature profondément différente de celle que l'on rencontre dans les Pays occidentaux et en France. Comme toute activité économique, le commerce extérieur des Pays de l'Est est planifié et constitue un monopole d'Etat. La centralisation de toutes les importations et de toutes les exportations dans des organismes spécialisés assure à ces pays une position très forte dans les négociations d'accords commerciaux puis dans leur exécution.

Si la France entend développer ses relations économiques avec l'Est, il lui faut adapter sa structure et ses méthodes commerciales et créer un organisme particulier qui centralisera les opérations commerciales avec ces pays. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle négociera et commercera avec eux sur un plan d'égalité.

Les négociations commerciales franco-soviétiques en vue de la conclusion d'un accord à long terme ont, dans une faible mesure, remédié à cette situation au même titre que l'ajustement sur le « Cocom » des règles « chinoises ».

Mais, à en juger par la situation actuelle des échanges franco-russes (au 10 septembre 1957), notre compte est largement débiteur, faute d'exportations, et nous risquons de payer en livres sterling la balance qui nous est réclamée.

On ne peut donc plus raisonnablement différer la revision claire et honnête par la France des listes de produits.

TABLERAU I.

Commerce global du monde libre avec le bloc sino-soviétique.
(En millions de dollars.)

ANNEES	TOTAL bloc sino-soviétique.	BLOC SOVIETIQUE européen.	CHINE COMMUNISTE
1954	3.599,9	2.923,4	669,4
1955	4.461,4	3.646,0	805,8

Exportations du monde libre vers le bloc et importations en provenance du bloc.

ANNEES	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS
1954	1.764	1.835
1955	2.032	2.428

Pour le 1^{er} semestre 1956, les échanges entre l'Est et l'Ouest de l'Europe ont augmenté de 20 p. 100 environ par rapport au 1^{er} semestre 1955.

ANNEXE VI

Questions écrites du 17 septembre 1957 demeurées sans réponse.

1. M. Armengaud, Sénateur, expose à M. le Ministre des Finances que, bien que les exportations de produits français à destination des pays indépendants, mais reliés à la zone franc (Maroc, Tunisie, Togo, Cameroun) ne soient pas génératrices de devises tant que ces pays restent à l'intérieur de la zone franc, il serait souhaitable que des mesures soient prises pour favoriser nos exportations à l'intérieur de ces pays, afin d'éviter qu'ils ne tendent de plus en plus à ne vouloir importer, par souci d'indépendance, des produits étrangers que le Fonds de stabilisation des Changes financerait en fin de compte;

Lui demande en conséquence si, en aidant nos exportateurs à destination de ces pays et en économisant pour l'instant les devises que nous mettons, par ailleurs, à la disposition desdits pays, il n'est pas possible de créer pour l'avenir des courants commerciaux non négligeables, à la manière dont le Royaume-Uni encourage les exportations britanniques à destination des pays du Commonwealth.

*
**

2. M. Armengaud, Sénateur, rappelle à M. le Ministre des Finances que le déficit grave de la balance des comptes de la zone franc nécessite un plan à long terme pour y remédier;

Demande en conséquence à M. le Ministre des Finances:

a) S'il estime possible de présenter dans un délai de trois mois un plan financier, industriel et agricole rigoureux, étalé sur dix-huit à vingt-quatre mois, aboutissant à l'équilibre de la balance des comptes sans aide étrangère permanente;

b) Si, dans l'hypothèse d'une réponse positive, il peut assortir le plan:

— d'un choix rationnel entre des dépenses improductives de toutes sortes, civiles, militaires, économiques, sociales, qui grèvent à la fois le budget de l'Etat et les prix;

— d'une liste de produits pour lesquels la France est directement dépendante de l'étranger;

— de la liste des productions nationales, métropolitaines et de l'Union française, naturelles, de synthèse ou de transformation, qui pourraient se substituer dans l'immédiat et à terme aux importations;

— de la liste des produits pour lesquels la France serait techniquement en position d'être exportatrice si des surplus apparaissaient à la suite d'une réduction de la demande intérieure ou d'un accroissement important de certaines productions intérieures;

— du montant des stocks de matières premières importées de l'étranger;

c) Si, dans le même délai, le Gouvernement est disposé à présenter au Parlement un ensemble de mesures tendant à réduire :

- la consommation des produits alimentaires;
- les stockages excessifs, tout en encourageant ceux utiles;
- les dépenses publiques improductives, dans le but de libérer main-d'œuvre et matériaux importés ou nécessaires aux exportations.

*
**

3. M. Armengaud, Sénateur, rappelle à M. le Ministre des Finances que la situation de la balance des comptes, quelles que soient les dispositions récemment prises, ne pourra être définitivement redressée sans une profonde modification de la politique économique nationale, de manière à réduire la pression des importations et à substituer à une partie importante de celles-ci des productions nationales équivalentes;

Qu'il y a donc lieu de prévoir un double jeu de mesures, les unes à court terme pour résoudre la crise présente, les autres à long terme en vue de réduire structurellement les causes du déficit:

Lui demande, en conséquence:

a) S'il envisage d'autres dispositions à court terme, notamment en matière de restriction des importations, pour remédier à la situation présente;

b) Quel est le montant en devises des économies qu'entraîneront les mesures de retrait de libération des échanges;

c) Si la partie de l'encaisse-or de la Banque de France (280 millions de dollars) cédée au Fonds de stabilisation des changes est suffisante pour faire face au déficit escompté de la balance des comptes au cours du deuxième semestre 1957;

d) Si la réduction de nos importations au niveau atteint en 1955 ne risque pas d'entraîner une diminution de la production et est compatible avec les engagements bilatéraux;

e) Si, et dans quelles conditions, le Gouvernement envisage de négocier des emprunts à l'étranger;

f) Si le Gouvernement entend préparer un plan à long terme destiné à permettre la négociation éventuelle desdits emprunts à l'étranger.

*
**

4. M. Armengaud, Sénateur, rappelle à M. le Ministre des Finances que la situation de la balance des comptes, quelles que soient les dispositions récemment prises, nécessite une modification profonde de toute notre organisation économique et administrative;

Lui demande, en conséquence, s'il envisage:

a) La concentration des administrations, organismes publics ou parapublics s'occupant des finances et des relations économiques extérieures (création d'un ministère du commerce extérieur);

b) La simplification des formalités imposées jusqu'à présent aux exportateurs (actuellement l'exportateur français est tenu d'effectuer une dizaine d'opérations administratives pour réaliser une exportation);

c) La détaxation des bénéfices à l'exportation, sous réserve que ces bénéfices soient réinvestis;

d) Les mesures tendant à sélectionner les exportations, par opposition au système actuel qui généralise l'aide à l'exportation (ces mesures doivent viser le crédit, la fiscalité, les investissements et les subventions);

e) Les mesures tendant à favoriser la recherche technique dans tous les domaines (ces mesures devront également viser à grouper les organismes ou laboratoires de recherche existant actuellement et se faisant une concurrence néfaste), les ventes de techniques françaises à l'étranger constituant un élément de publicité valable pour l'ensemble des productions nationales;

f) Les mesures destinées à créer un « climat » exportateur en France par tous les moyens dont dispose l'Etat (publicités diverses, propagande, informations, cours et conférences dans toutes les écoles professionnelles ou administratives.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République, considérant que le redressement des finances extérieures françaises ne pose aucun problème technique et financier difficile et n'est qu'affaire de volonté et de bonne administration de nos ressources nationales,

Invite le Gouvernement :

I

A. — A présenter au plus tôt au Parlement un plan financier rigoureux, étalé dans le temps, aboutissant à l'équilibre de la balance des comptes sans recours à une aide étrangère permanente pesant sur notre indépendance, assorti, d'une part, d'un choix rationnel entre les dépenses improductives de toutes sortes (civiles et militaires, économiques et sociales) qui grèvent à la fois le budget et nos prix, d'autre part, d'un plan révisé des productions nationales (métropolitaines et d'outre-mer) naturelles ou de synthèse ou de transformation, se substituant à des importations que seule une certaine apathie généralisée a jusqu'à présent justifiées.

B. — A mettre en œuvre sans délai des mécanismes financiers et fiscaux qui incitent l'épargne à s'investir le plus largement possible dans toutes les activités tendant aux fins ci-dessus et à mettre en place au plus tôt les institutions financières et commerciales qui assureront une meilleure assise à nos finances extérieures et permettront la réalisation régulière d'un programme d'exportations sélectives facilitant l'équilibre de nos échanges.

II

A présenter, avant le vote du budget de 1958 et concurremment avec les mesures prévues à l'article 3 de la loi n° 57-880 du 2 août 1957 portant ratification des Traités de Rome:

- un plan de reconversion d'une partie de l'agriculture française;
 - un projet de mise en place d'unités nouvelles de production industrielle dans les branches déficitaires,
- lesquels projets comporteront un plan financier correspondant à un échéancier des réalisations.

III

A. — A négocier, dans le libre exercice de la souveraineté nationale et sous le signe du plan rigoureux ci-dessus, des opérations d'emprunts ou de prêts en devises fortes qui permettent — en attendant l'effet des mesures visées ci-dessus — d'une part, le préfinancement en devises des achats de matières premières et biens d'équipement nécessaires à la production de biens d'exportation; d'autre part, l'acquisition d'un volant de devises suffisant pour éviter toute rupture des stocks.

B. — A procéder, sans délai, à la revision des règles désuètes, d'ailleurs contraires à l'intérêt occidental, restreignant le commerce Est-Ouest.

IV

A. — A réorganiser, centraliser et, en tout cas, concentrer les administrations, les organismes publics ou parapublics s'occupant des finances extérieures et des relations économiques extérieures.

B. — A réduire sensiblement le volume des subventions accordées uniformément et automatiquement aux produits exportés et à y substituer toute forme de concours ou d'encouragement tendant à développer la production de biens exportables à raison de leur qualité ou de leur prix.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

ERRATA

au rapport (n° 75, session de 1957-1958) de MM. ARMENGAUD et FILLON, fait au nom de la Commission des finances, sur la proposition de résolution de M. ARMENGAUD tendant à inviter le Gouvernement à équilibrer la balance des comptes de la zone franc, dans le cadre d'une politique financière et fiscale motrice et rigoureuse.

Page 10, ligne 18:

Après les mots : « Voir annexe I »,

Ajouter : « page 85 ».

Page 15, avant-dernier alinéa, 2^e ligne:

Supprimer la parenthèse: « (Voir annexe IV) ».

Page 17, alinéa b), 6^e et 7^e lignes:

Au lieu de : « ...évalués en moyenne à 1.000 francs la tonne/an... ».

Lire : « ...évalués en moyenne à 10.000 francs la tonne/an... ».

Page 19, lignes 15 et 16:

Au lieu de : « ...aux seuls profits actuellement connus et que la Puissance Publique finance... ».

Lire : « ...aux seuls produits actuellement connus et que la Puissance Publique laisse financer... ».

Page 20, 5^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « *Attendons-nous...* »,

Lire : « *Attendrons-nous...* ».

Page 21, 2^e alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « *...Cebot...* »,

Lire : « *...Cabot...* ».

Même page, dernier alinéa, première ligne :

Au lieu de : « *Arraton* »,

Lire : « *Aviation* ».

Page 22, 4^e alinéa :

Au lieu de : « *...cet investissement à prévoir représentant environ le nombre de 10.000 tonnes par an* »,

Lire : « *...l'investissement à prévoir étant très faible* ».

Page 23, 6^e alinéa, première ligne :

Au lieu de : « *3^e Service chimique* »,

Lire : « *3^e Génie chimique* ».

Page 24, 5^e alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « *...faute d'immenses réserves en ressources...* »,

Lire : « *...faute d'immenses réserves forestières...* ».

Même page, même alinéa, dernière ligne :

Au lieu de : « *...pâtes ressources...* »,

Lire : « *...pâtes rayonne...* ».

Page 25, 3^e alinéa, première ligne :

Supprimer le mot « *...car...* ».

Page 26, 2^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « *...par année de production...* »,

Lire : « *...par unité de production...* ».

Même page, même alinéa, dernière ligne :

Au lieu de : « ...les *unités de production* existantes... »,

Lire : « ...les *usines* existantes... ».

Page 29, 9^e ligne :

Au lieu de : « ...1945... »,

Lire : « ...1946... ».

Page 36, **rétablir** ainsi les 5^e, 4^e et 3^e lignes avant la fin :

« Divers produits organiques.....		7
« Titane et oxyde de titane.....		5
« Eau oxygénée		3

Page 38, 4^e ligne :

Après les mots : « ...investissement démesuré... »,

Ajouter la parenthèse : « (300 milliards de francs environ) ».

Même page, 6^e ligne :

Au lieu de : « ...Koukouré... »,

Lire : « Konkouré... ».

Même page : **supprimer** le 2^e alinéa.

Page 41, première ligne *in fine* :

Remplacer le renvoi (2) par le renvoi (1).

Page 44, 4^e ligne :

Au lieu de : « Autrement dit... »,

Lire : « Ainsi... ».

Page 46, 3^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « ...qu'il entend *le* plus subventionner... »,

Lire : « ...qu'il entend *ne* plus subventionner... ».

Même page, 5^e alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « ...500 millions... »,

Lire : « ...600 millions... ».

Page 49, 3^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « ...et, par symétrie, la production nationale... »,

Lire : « ...et, par symétrie, à la production nationale... »,

Même page, 4^e alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « ...pendant période transitoire... »,

Lire : « ...pendant *la* période transitoire... ».

Même page, 6^e alinéa, dernière ligne :

Au lieu de : « ...n° 456... »,

Lire : « ...n° 353/CR/55-56... ».

Page 51, 2^e alinéa, *in fine* :

Au lieu de : « ...n° 599/CR/56... »,

Lire : « ...n° 644/CR/55-56... ».

Page 53, avant-dernier alinéa, avant-dernière ligne :

Au lieu de : « ...seraient fermées *sur les autres au profit de nations...* »,

Lire : « ...seraient fermées *dans les nations...* ».

Page 59, 9^e ligne :

Au lieu de : « ...Kouybitchen... »,

Lire : « ...Kouybitchev... ».

Même page, dernière ligne :

Au lieu de : « ...Voir Annexe IV »,

Lire : « ...Voir Annexe I ».

Page 60 :

Remplacer la première ligne du dernier alinéa par le texte suivant :

« Les tableaux publiés par la Commission économique pour l'Europe en 1954... ».

Page 61 :

Supprimer les deux premiers alinéas.

Même page, 7^e alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « ...leur marché leur main-d'œuvre »,

Lire : « ...leur marché *et* leur main-d'œuvre ».

Page 62, 5^e alinéa :

Au lieu de : « ...contradiction... »,

Lire : « ...contraction... ».

Page 66, 5^e alinéa, 3^e et 4^e ligne :

Au lieu de : « Votre rapporteur vous suggère... »,

Lire : « Vos rapporteurs vous suggèrent... ».

Même page, même alinéa, 5^e ligne :

Au lieu de : « ...les *siennes*... »,

Lire : « ...les *leurs*... ».

Même page, même alinéa, 6^e ligne :

Au lieu de : « ...la proposition *dont il a été l'auteur*... »,

Lire : « ...la proposition *considérée*... ».

Page 67, 4^e alinéa, 3^e ligne :

Au lieu de : « ...Ministère des Finances... »,

Lire : « ...Ministère des Finances *et des Affaires économiques*... ».

Page 70, avant-dernier alinéa :

Ajouter *in fine* : « ...avec une déprime de 20 francs sur le dollar (au 1^{er}/9/57) ».

Page 71 :

Supprimer les deux premières lignes.

Page 74, 5^e alinéa, 4^e ligne :

Au lieu de : « ...en *tout* cas... »,

Lire : « ...en *tous* cas... ».

Même page, 6^e alinéa, 2^e et 3^e lignes :

Au lieu de : « ...incompressible... »,

Lire : « ...incompressibles... ».

Remplacer le texte de la page 80 par les lignes suivantes :

« ...œuvre, et par priorité, l'utilisation optima de nos ressources nationales, qui pourront être considérées alors comme un atout dont l'intérêt dépasse notre pays (1).

« Autrement, on ferait œuvre nuisible, toute aide extérieure faisant plus de mal que de bien à un pays malade profondément, sans volonté, sans but, que nul ne dirige si ce n'est vers l'assouvissement de satisfactions passagères, mais auquel ses gouvernants font des promesses inconsidérées et contradictoires.

« Nous en avons suffisamment dit en tant d'occasions qu'il paraît inutile de nous répéter à ce sujet.

« III. — Le programme des fabrications nationales étant supposé mis au point — et cela ne nécessitera aucun délai sérieux si nous nous référons à nos informations directes — il serait convenable et sensé de négocier un emprunt étranger permettant de couvrir — pendant deux ans et demi à trois ans, délai de mise en place des investissements nouveaux — notre déficit à la cadence de 200 milliards par an.

« Il est difficile, en effet, de réduire nos importations de produits énergétiques, à moins de freiner une expansion dont le maintien à la cadence est fragile, tant que nos dépenses improductives sont si lourdes (2). »

« (1) Rappelons, à cet égard, les suggestions du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique :

« — création et orientation du Fonds national de la Recherche scientifique ;

« — incitations fiscales à la recherche et au réinvestissement dans de nouvelles recherches des profits découlant de recherches antérieures ;

« — liaison Industrie-Facultés et Laboratoires d'Etat ;

« — création d'une société de financement de la recherche appliquée pour la promotion de techniques françaises. »

« (2) Rapport Alric n° 879, Rapport de la Commission Economique pour l'Europe. »